



SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation

Fédération Suisse des Associations de Médiation

Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

Résultats de l'enquête «Médiation Suisse 2008»

Rapport condensé: Faits principaux et analyse

Zurich, octobre 2009

Responsable du projet: Philippe Domont, médiateur FSM, philippedomont@bluewin.ch

Groupe d'accompagnement: Bettina Bickel, Arnold Kausch, Helmut Steindl, Martin

Zwahlen (tous médiateurs/médiatrice FSM, Marco Gitermann, cand. médiateur

Accompagnement scientifique: Irena Sgier, Zurich

Rapport condensé: Faits principaux et analyse

La Fédération suisse des associations de médiation (FSM) a mené durant l'été 2009 pour la première fois une enquête auprès des médiateurs et médiatrices actifs en Suisse. Le but de ce sondage destiné à devenir périodique est d'observer et d'analyser l'évolution de la médiation. Des quelque 1000 médiateurs invités dans l'ensemble du pays, 361 ont participé à l'enquête en ligne. Ce taux de participation de plus d'un tiers permet de tirer des conclusions fiables sur la pratique de la médiation en Suisse.

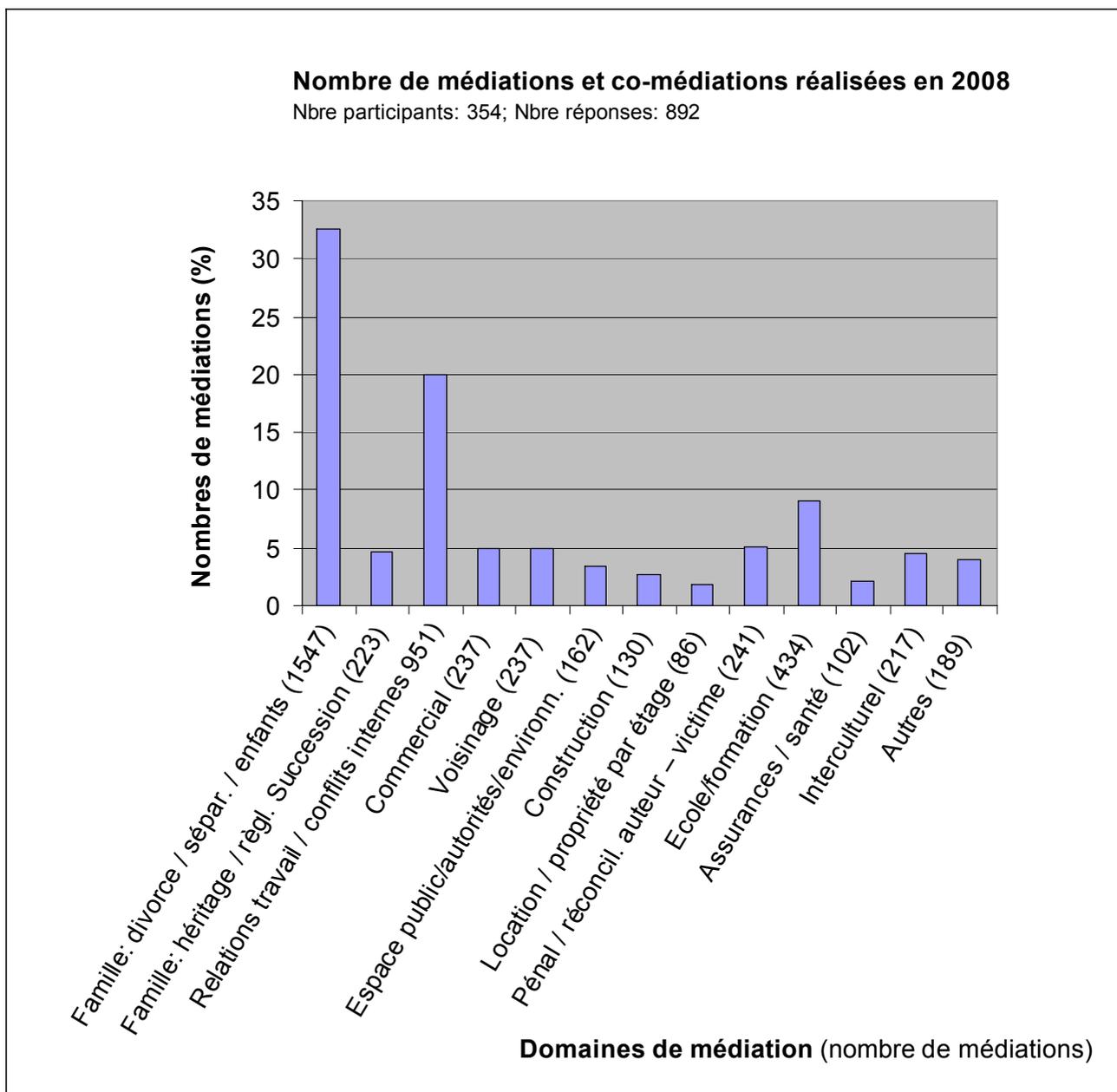
L'analyse des données a livré les résultats principaux suivants:

- La médiation est un processus rapide, peu coûteux et efficace
- Le taux de réussite des médiations est en moyenne suisse de 70.4% (tous les champs de la médiation confondus).
- Les médiations s'étendent en moyenne sur 4.4 séances.
- Le 70% des honoraires pratiqués se situent entre 100 et 250 francs par heure; la moyenne de tous les honoraires est de 169 francs par heure.
- Si l'on ne tient compte que des séances de médiation proprement dites, le coût moyen d'une médiation s'élève à 1'115 francs (chiffre obtenu à partir de la durée moyenne d'une médiation de 4.4 séances à 1.5 heures et de l'honoraire moyen de 169 francs). La durée de la médiation peut cependant varier fortement en fonction de la complexité du cas et du nombre de personnes impliquées.
- Les participants à l'enquête ont effectué en moyenne 13.4 médiations en 2008. Pour 11% des médiateurs, la médiation représente l'occupation professionnelle principale (50% ou plus). Pour 14.1% des médiateurs, la médiation est un domaine professionnel important (30% à 50% du temps de travail). Pour les 74.9% restant, l'occupation professionnelle se situe essentiellement dans un autre domaine que la médiation, même si ces personnes dirigent régulièrement des séances de médiation.
- Ces chiffres sont des moyennes. Ils peuvent varier fortement en cas de médiations complexes, notamment en ce qui concerne le nombre de séances et la durée totale de la médiation ou lorsque le nombre des acteurs concernés est élevé.

Conclusion pratique: la médiation pourrait être appliquée beaucoup plus souvent en Suisse et utilisée plus systématiquement dans de nombreux domaines en cas de conflit.

Dans quels domaines la médiation est-elle utilisée?

Les médiateurs et médiatrices ayant participé à l'enquête ont traité en 2008 au total 4'753 cas de médiation. A côté des médiations au sens strict (mandat spécifique de médiation), l'enquête a également recensé les cas où la médiation a été appliquée comme méthode sans mandat spécifique. Il s'agit surtout d'intervention dans le domaine de la conciliation, du conseil et du développement d'équipe sur fond de conflit.



La médiation a été introduite en Europe dans le cadre de la médiation familiale (surtout en rapport avec le divorce, la séparation ou les enfants). L'enquête révèle que près d'un tiers des médiations (32.5%) se déroule dans ce domaine. Si l'on ajoute à ce domaine les médiations en rapport avec les conflits liés à des questions d'héritage et de succession dans les entreprises familiales, la part des médiations dans le domaine familial

atteint 37.2 %. En deuxième position, on trouve les médiations relatives aux conflits de travail dans les organisations (20.0%), puis les médiations en milieu scolaire (9.1%), où le concept de médiation effectuée par des enseignants ou par des pairs a été introduit depuis plusieurs années déjà. La faible part de 3.4% pour les médiations touchant le domaine public, les grandes infrastructures (p. ex. en relation avec des immissions) ou une technologie à risque indique que les milieux politiques ne connaissent pas encore assez la médiation ou utilisent d'autres méthodes. La médiation a également un fort potentiel dans le domaine des assurances (2.2%), car cette méthode de résolution de conflit est de plus en plus intégrée dans les clauses de contrat d'assurances.

La médiation est efficace et peu coûteuse

De 2006 à 2008, 70.4% des médiations se sont terminées par un accord écrit entre les parties. La proportion de solutions à l'amiable est la plus fréquente dans les conflits relevant du domaine pénal (74.8% de taux de réussite), du domaine public/autorités (74.1%) et du domaine du travail (73.6%). Les taux de réussite les plus bas se manifestent tendanciellement lors de conflits de voisinage (y compris les conflits touchant la propriété par étage), qui se terminent tout de même par un accord à l'amiable dans 64% des cas.

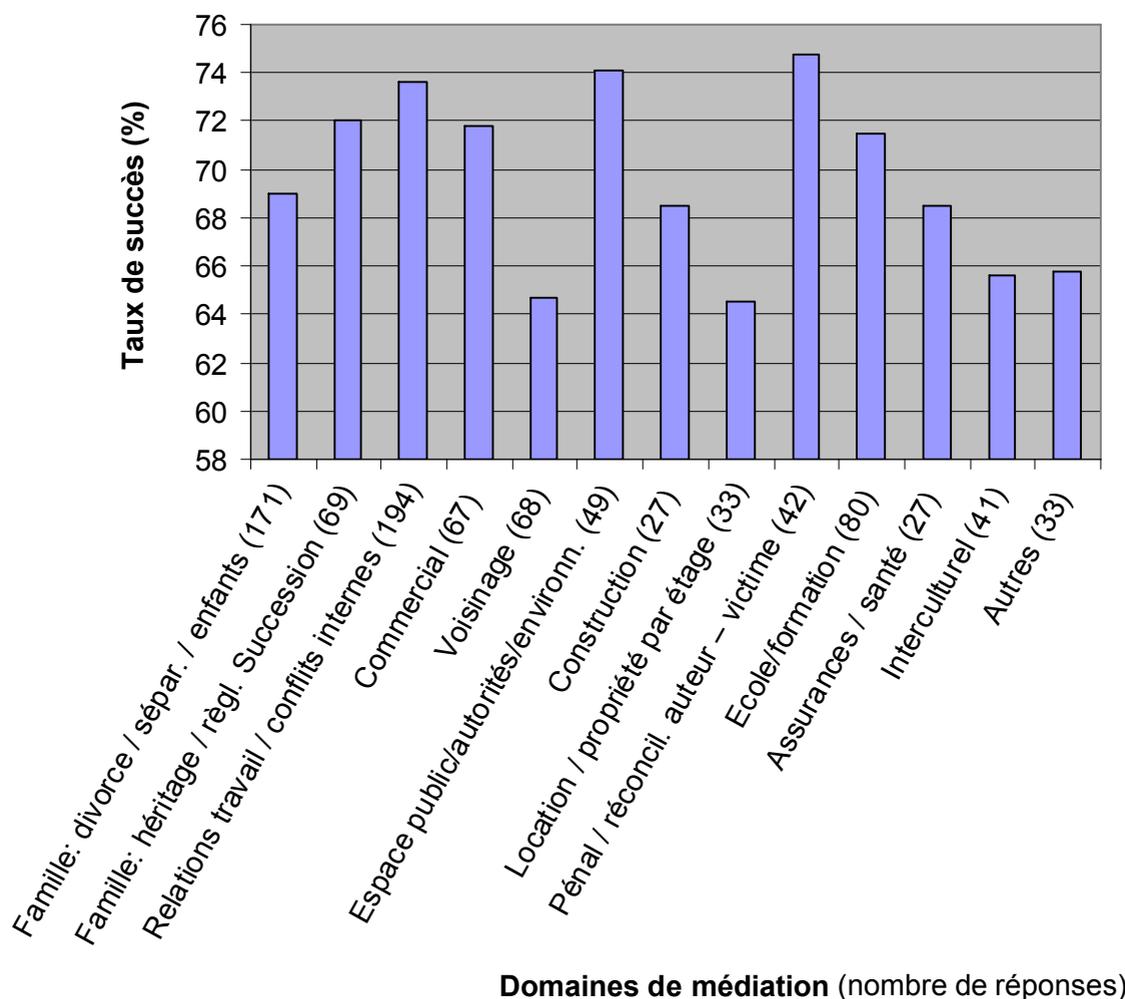
Dans l'ensemble, on observe donc un taux de réussite élevé dans tous les domaines de la médiation, à savoir un accord écrit dans deux tiers à trois quarts des cas.

Alors que la médiation dans les domaines du pénal, de l'espace public et des conflits du travail indique un taux de réussite particulièrement élevé, elle est encore relativement peu employée. Il existe donc un grand potentiel de développement de la médiation dans ces domaines, lié à un bénéfice énorme pour les parties en conflit.

Taux de «succès» des médiations

Taux de succès pondéré par domaine de médiation

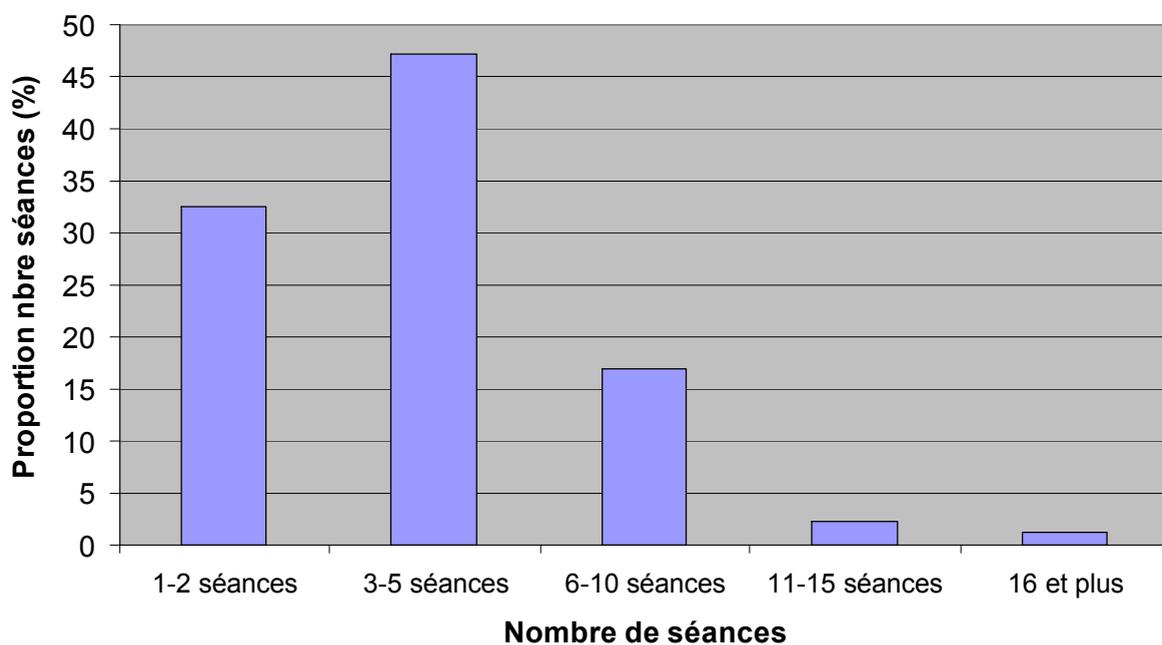
Période: 2006-2008, Nbre participants: 333; Nbre réponses: 906



La grande majorité des médiations nécessite de 1 à 5 séances. En d'autres termes, seule une faible part des médiations demandent plus de 5 séances. Les médiateurs et médiatrices indiquent dans l'enquête que leurs médiations durent en moyenne de 1 à 2 séances (32.4% des réponses) ou de 3 à 5 séances (47.1%). Pour 17% des participants, les médiations durent en moyenne plus longtemps, soit de 6 à 10 séances, 3.5% des participants indiquant 11 séances ou davantage. Comparativement à d'autres procédés, la médiation représente ainsi un moyen de résolution de conflit efficient.

Durée moyenne des médiations en nombre de séances

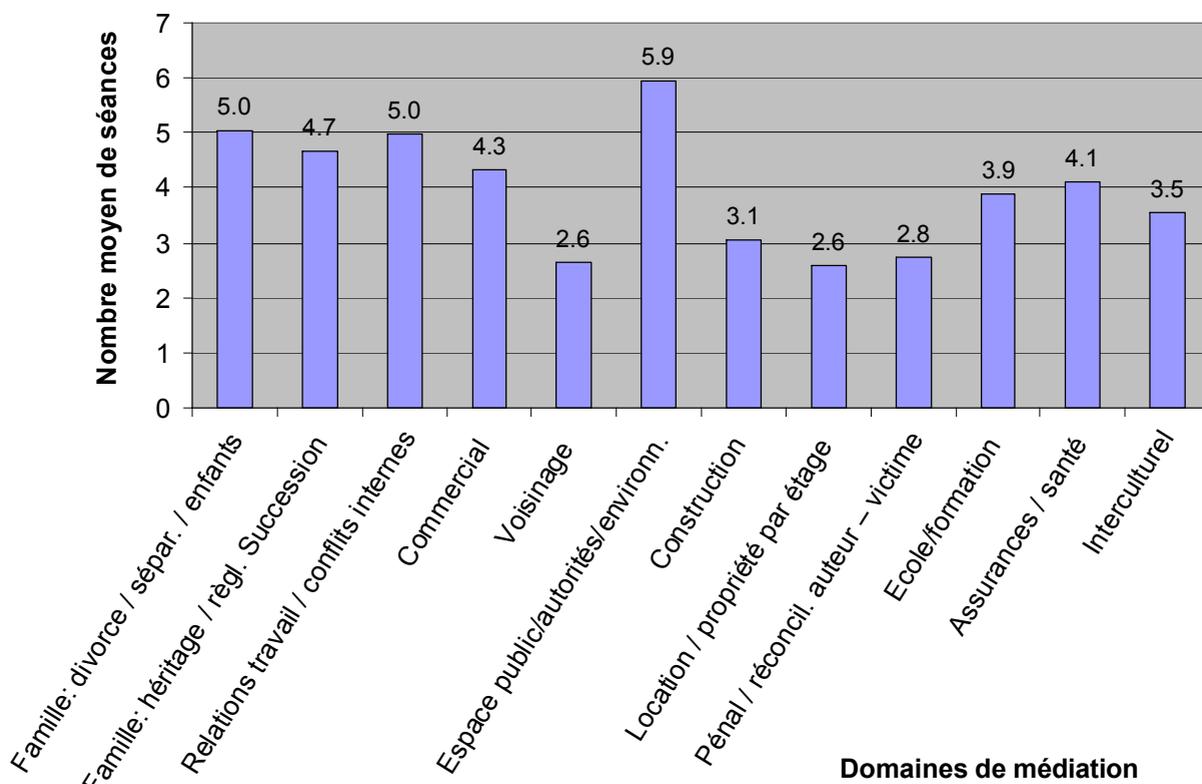
Période 2006 - 2008, Nbre participants: 340; Nbre réponses: 907



Nombre de séances par médiation et par domaine

Plusieurs réponses possibles; période: 2006 - 2008;

Nbre réponses: 907; Nbre participants: 340



Réflexe «médiation» – grâce aux nombreuses formations

La forte augmentation de personnes au bénéfice d'une formation en médiation et travaillant majoritairement dans d'autres domaines professionnels a créé une situation inédite: dans de nombreuses situations de conflits, des éléments de médiation entrent ainsi en jeu sans que l'on parle de médiation proprement dite. Parallèlement aux filières de formation professionnelle, de nombreuses formations internes ou externes sont proposées afin de transmettre les bases d'une intervention relevant de la médiation.

Près d'un tiers des participants (29.4%) donnent des séminaires à des non médiateurs sur le thème de la médiation, 30.0% s'engagent activement dans une association de médiation et 10.9% participent à la formation professionnelle de médiateurs. Près de quatre médiateurs et médiatrices sur cinq (79.2) ont suivi leur formation professionnelle entre 2001 et 2009, ce qui représente un apport constant de nouveaux médiateurs bien formés. Ces derniers sont actifs, dans leur secteur professionnel principalement dans les domaines suivants : conseil/coaching, formation/école et droit/tribunal.

Perspectives positives

En référence aux trois dernières années, les participants à l'enquête sont majoritairement d'avis que la demande en médiation a augmenté (34.5%) ou fortement augmenté (5.1%). La demande est en revanche jugée stable par 28.2% des participants.

Le plus fort potentiel de développement se trouve dans les domaines du travail, de la famille et de l'espace public. Suivent les cas de médiation commerciale, pénale et scolaire. Cette vision positive de l'avenir est notamment soutenue par la prochaine entrée en vigueur du nouveau code fédéral de procédure civile (probablement le 1.1.2011, CPC art. 213-218), où la médiation est proposée comme alternative possible de la conciliation étatique.

Le rôle de la FSM

L'avenir montrera si cette estimation deviendra réalité: La FSM a l'intention de réaliser périodiquement une enquête auprès des médiateurs et médiatrices, afin de connaître les tendances de la médiation, domaine important pour la société.

La FSM est également chargée de gérer l'assurance qualité dans tous les domaines de la médiation. En accordant la certification «Médiateur FSM» ou «Médiatrice FSM», la FSM confirme la qualité de la formation et de la formation continue. Chaque année, une soixantaine de médiatrices et médiateurs obtiennent ce label. Depuis 2004, plus de 400 médiatrices et médiateurs ont été ainsi certifiés par la FSM. On constate depuis lors une avancée régulière de la médiation dans tous les domaines de la vie en société.

Pour obtenir davantage de détails sur les résultats de l'enquête, vous pouvez vous rendre sur le site de la Fédération suisse des associations de médiation:

<http://www.infomediation.ch/cms/index.php?id=145>

Contact:

Fédération suisse des associations de médiation (FSM)
Martin Zwahlen, chargé d'affaires

Schwarztorstrasse 56
3000 Berne 14

Tél.: 031/318 58 17, fax: 031/318 58 16
admin@infomediation.ch



SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation

Fédération Suisse des Associations de Médiation

Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

Enquête Médiation Suisse 2008 Résultats détaillés

Tous les diagrammes commentés

Partie 1: Activités de médiation en Suisse
(questions 1 – 8)

Partie 2: Mode de travail et besoins des médiateurs et médiatrices
(questions 9 – 24)

Partie 3: Données individuelles
(questions 25 – 29)

Zurich, octobre 2009

Responsable du projet: Philippe Domont, Médiateur SDM-FSM, philippedomont@bluewin.ch

Groupe d'accompagnement: Bettina Bickel, Arnold Kausch, Martin Zwahlen (tous médiateur/médiatrice SDM-FSM)

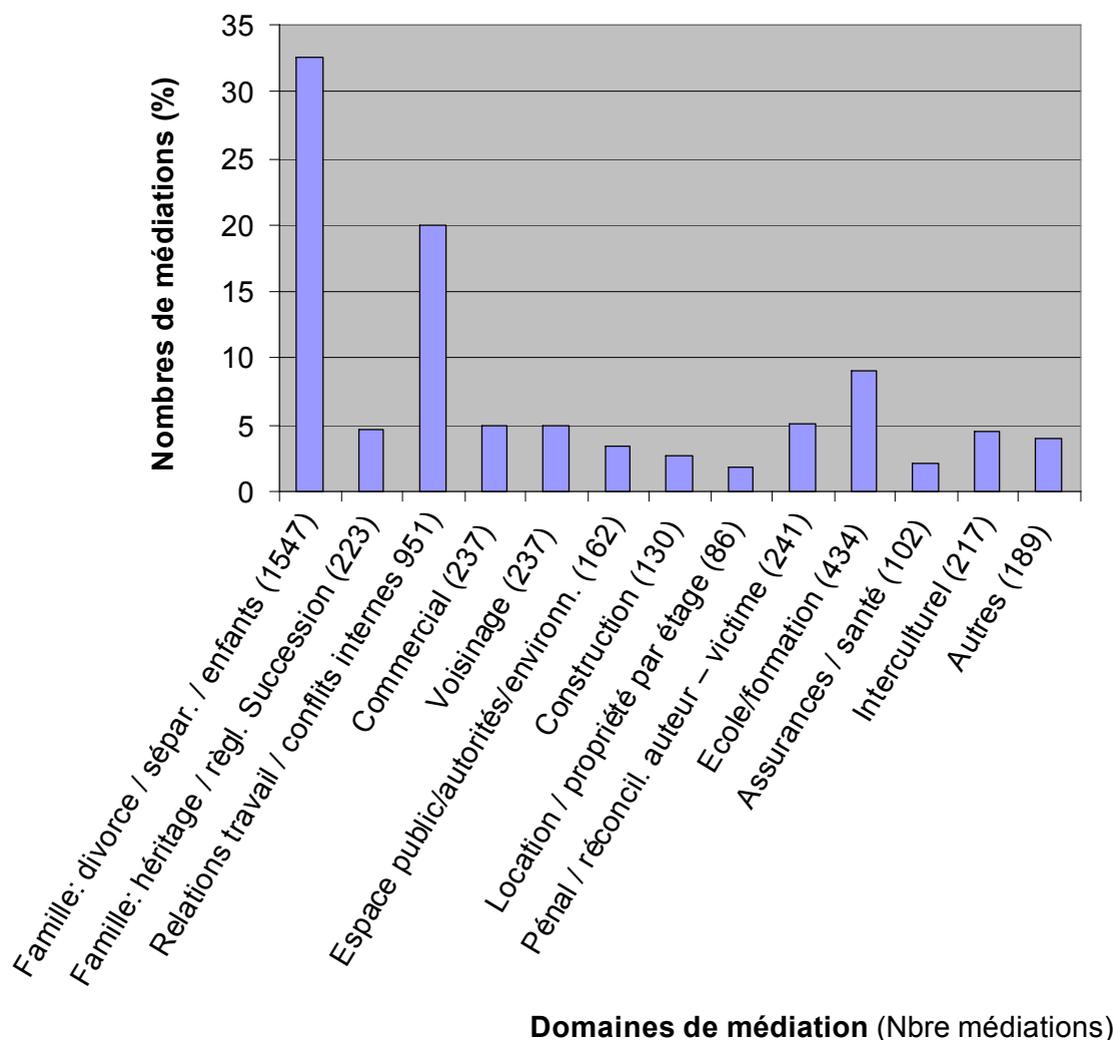
Accompagnement scientifique: Irena Sgier, Zurich

Question 1

Combien de médiations et co-médiations avez-vous réalisées en 2008?

(graph. 2)

Nbre participants: 354; Nbre réponses: 892



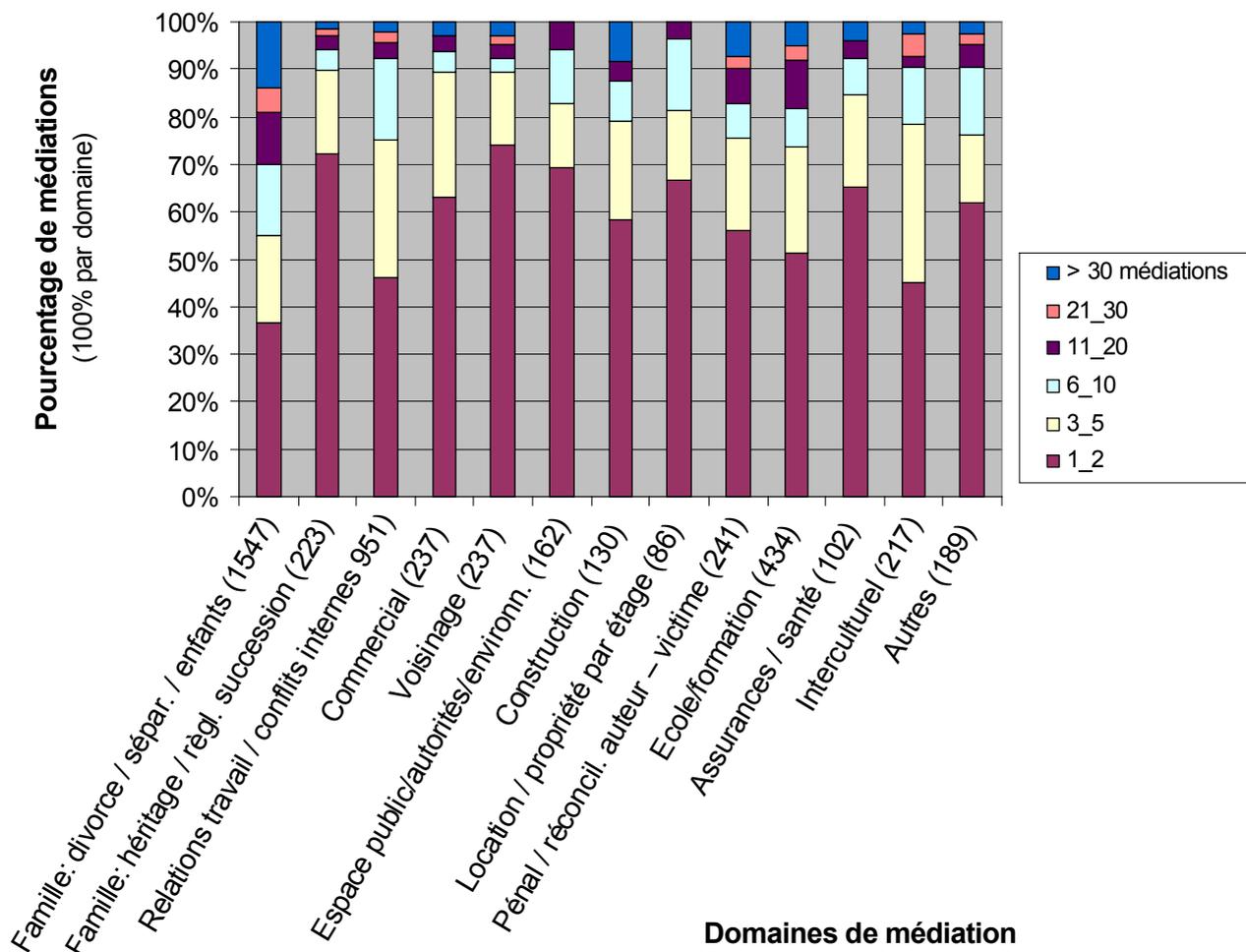
Commentaires

- La plupart des médiations se déroulent dans le domaine de la famille (32.5%), du travail (20.0%) et de l'école (9.1%).
- Avec les médiations en rapport avec les héritages et les successions dans les entreprises familiales, la part des médiations dans le domaine «famille» au sens large se monte à 37.2%
- Les médiations liées aux affaires commerciales (conflits entre entreprises), au voisinage et aux questions interculturelles représentent chacune environ 5% du nombre des médiations.
- Les participants à l'enquête ont mené en moyenne 13.4 médiations en 2008.

Question 1
(graph. 2)

Nombre de médiations par médiateur et par domaine en 2008

Nbre participants: 354; Nbre réponses: 892



Commentaires

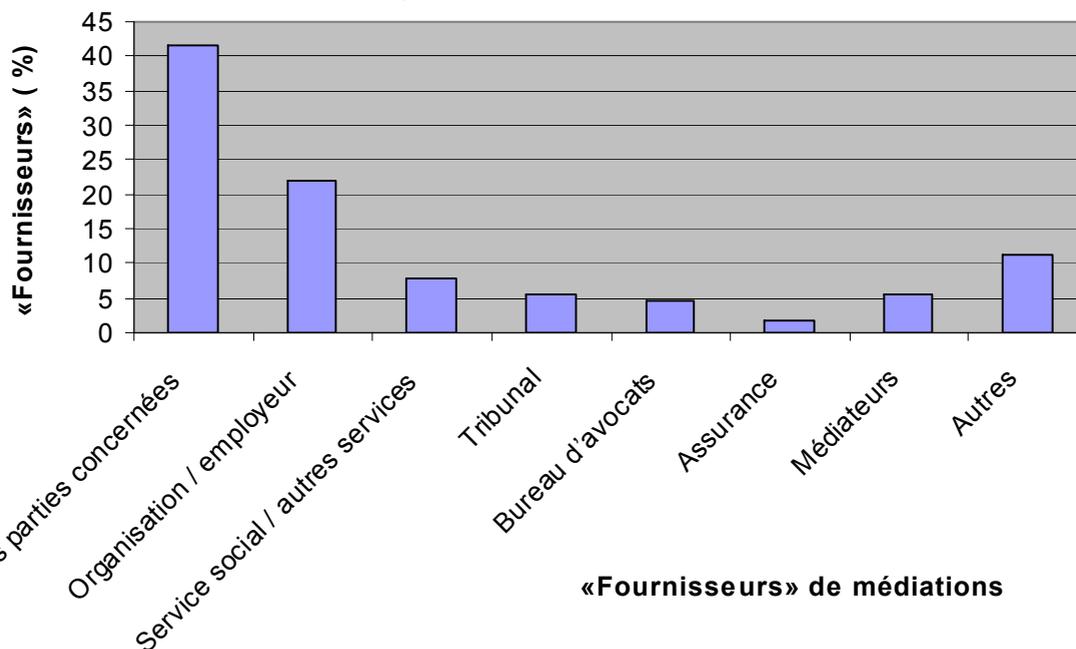
- Les médiateurs qui mènent le plus grand nombre de médiations (plus de 20 en 2008) sont actifs dans les domaines de la famille, des affaires pénales, de la construction et de formation/écoles).
- Le plus petit nombre de médiations par médiateur en 2008 (1 à 2 médiations dans ce domaine) se rencontre dans les domaines touchant les héritages, la médiation commerciale (entre organisations), le voisinage, la location/copropriété par étage, ainsi que la santé/assurances.

Question 2

Par quelles intermédiaires recevez-vous vos mandats de médiation?

Période: 2006 - 2008; Nbre participants: 343;

Nbre réponses; 1337



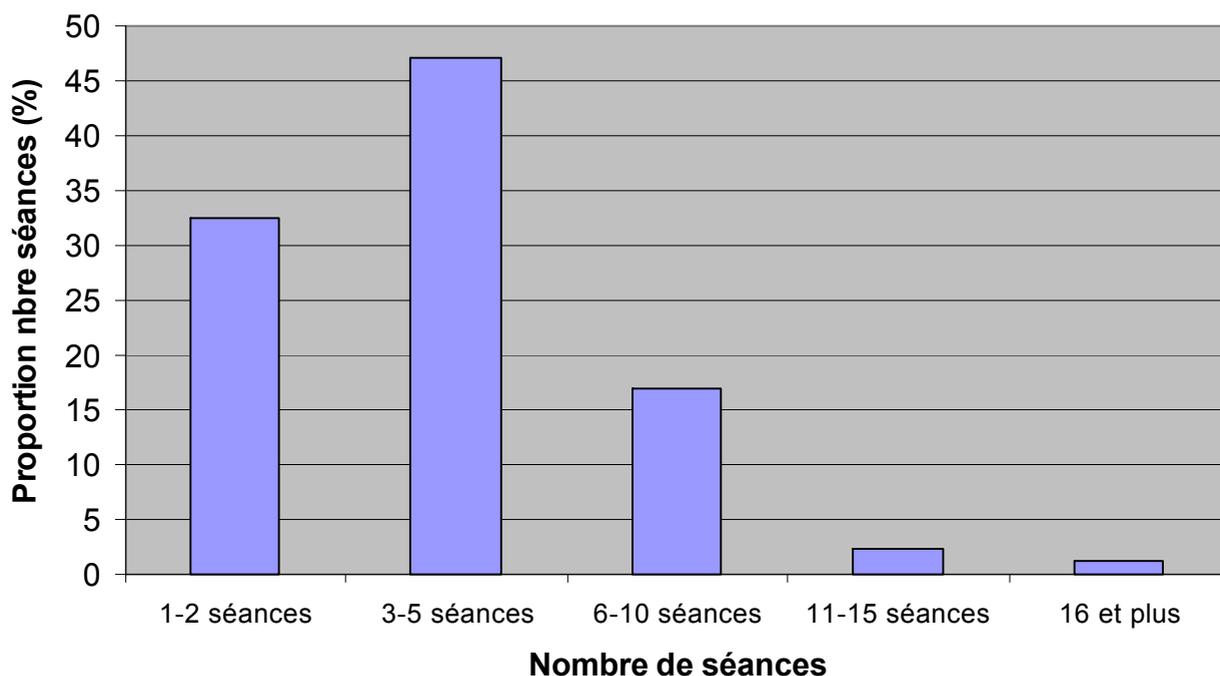
Commentaires

- Plus de 40% des prises de contact avec le médiateur ou la médiatrice se font par les personnes concernées elles-mêmes, plus de 20% par l'employeur (organisation). Ces parts élevées reflètent la haute proportion de médiations dans le domaine de la famille et du travail.
- Les parts relativement faibles de prises de contact en provenance des tribunaux, des bureaux d'avocats et des assurances indiquent que ces acteurs pourraient constituer un grand potentiel pour le développement de la médiation.

Question 3
(graph. 1)

Quelle est la durée moyenne de vos médiations en nombre de séances?

Période 2006 - 2008, Nbre participants: 340; Nbre réponses: 907



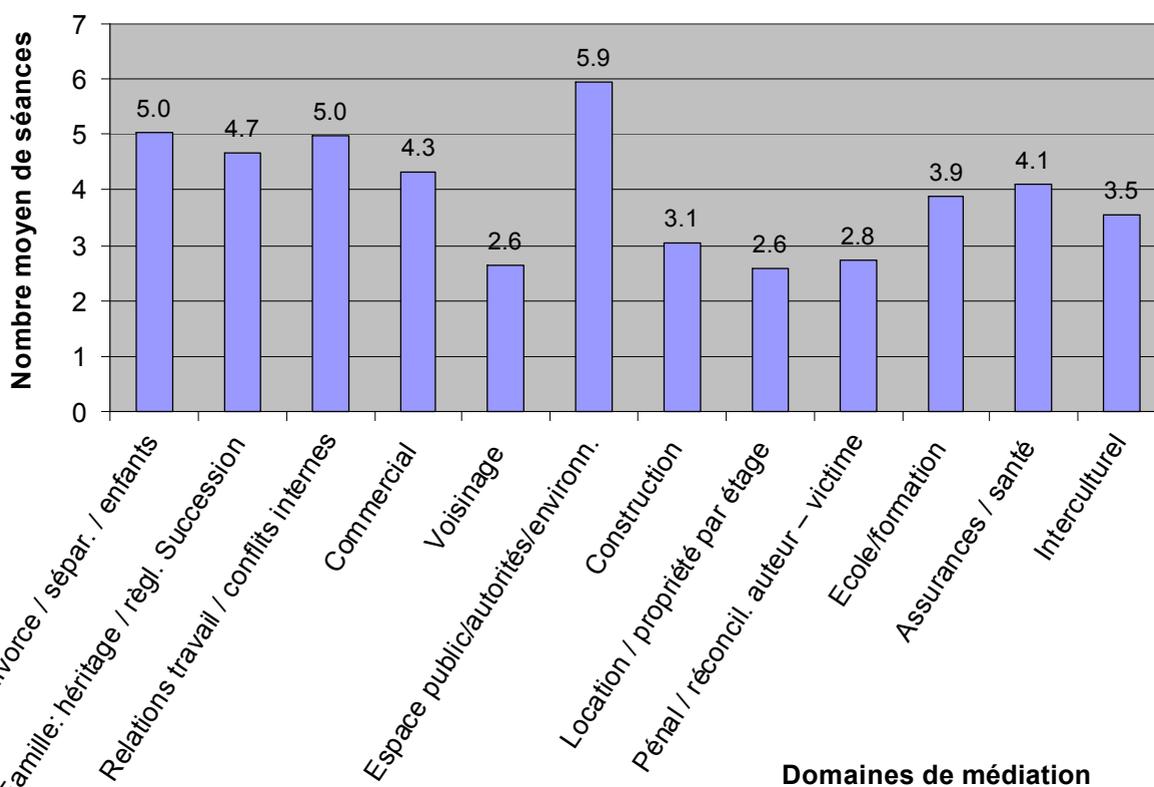
Commentaires

- La grande majorité des médiations (79.5%) s'étend sur 1 à 5 séances; en d'autres termes, seul un petit nombre de médiations durent plus de 5 séances.
- L'efficacité de la médiation est confirmée par le faible nombre de séances par médiation (en relation avec le haut degré de réussite – cf. question 5).
- Seul un petit nombre de médiations durent plus de 5 séances.

Question 3
(graph. 2)

Nombre de séances par médiation et par domaine

Plusieurs réponses possibles; période: 2006 - 2008;
Nbre réponses: 907; Nbre participants: 340



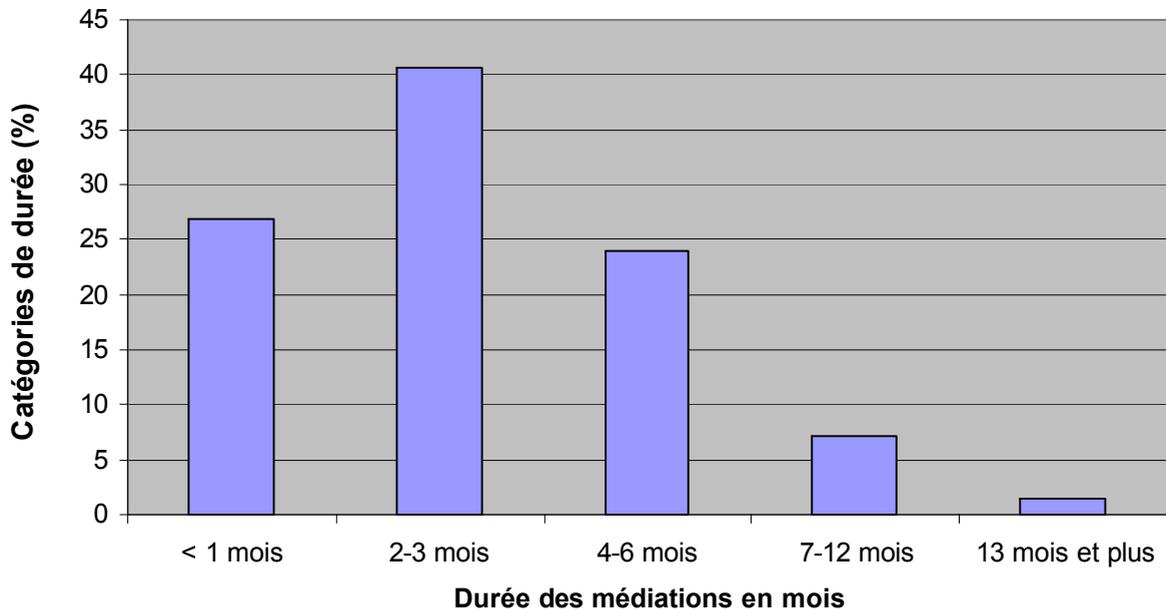
Commentaires

- En moyenne générale, les médiations s'étendent sur 4.4 séances.
- Les médiations les plus courtes sont les médiations de voisinage (2.6 séances), de location/propriété par étages (2.6 séances), les médiations pénales (2.8 séances), et les médiations dans la construction (3.1 séances)
- Les médiations commerciales (4.3 séances), en milieu scolaire (3.9 séances) et dans le domaines santé/assurances (4.1 séances) comptent en gros une séance de plus, mais se situe encore en dessous de la moyenne générale.
- Le nombre de séances dans le domaine de la famille est de 5.0 séances pour la catégorie «divorce...» et 4.7 séances pour «héritage...», alors que les médiations dans le monde du travail durent 4.7 séances.
- La catégorie indiquant le plus grand nombre de séances est la médiation dans l'espace public (5.9 séances), ce qui s'explique par la complexité des cas et le nombre important d'acteurs concernés.
-

Question 4

Quelle est la durée moyenne de vos médiations en mois?

Période: 2006-2009; Nbre participants: 336; Nbre réponses: 906



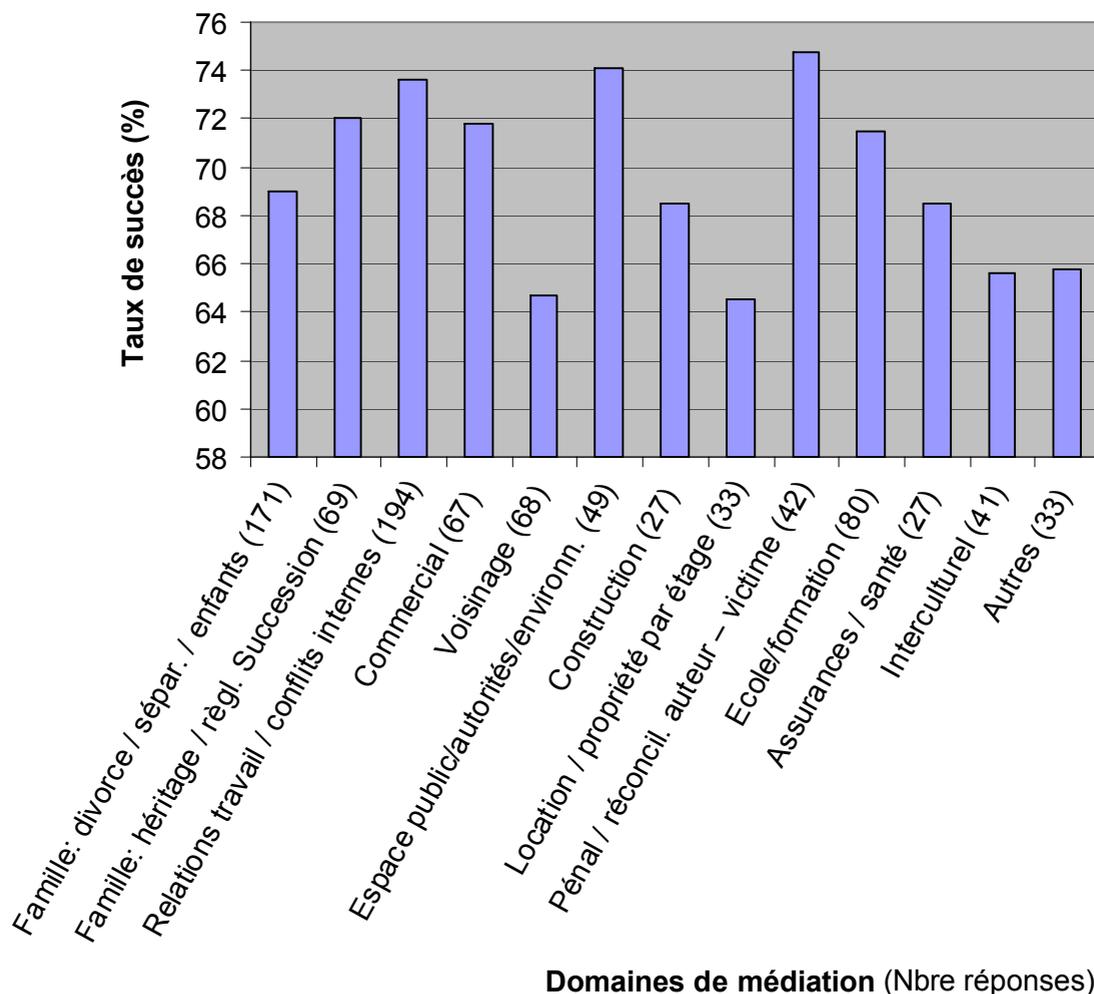
Commentaires

- La courte durée des médiations est bien visible. Un quart environ (26.8%) des médiations durent moins d'un mois. Il s'agit en général des médiations comportant un faible nombre de séances.
- Les deux tiers des médiations (67.4%) se terminent dans un délai de trois mois
- 7.1% des médiations durent plus de 6 mois et 1.5% 13 mois et davantage.

Question 5 **Quel est le taux de «succès» de vos médiations?**

Taux de succès pondéré par domaine de médiation

Période: 2006-2008, Nbre participants: 333; Nbre réponses: 906

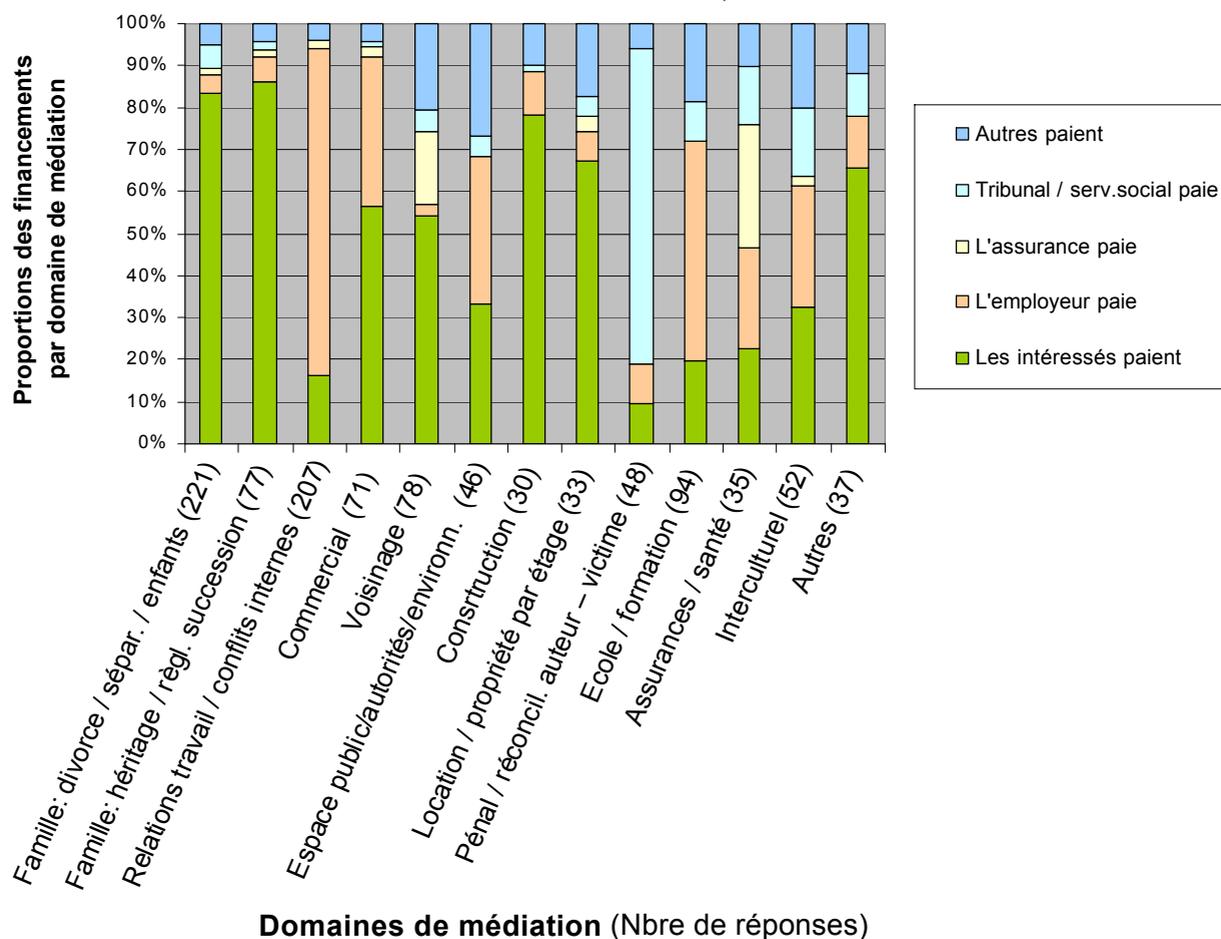


Commentaires

- 70.4% des médiations se termine par un accord conclu à l'amiable et signé par les parties au conflit.
- Le taux de réussite des médiations est élevé dans tous les champs de médiation et atteint 65% à 75%.
- La proportion de solutions à l'amiable est la plus fréquente dans les conflits relevant du domaine pénal (74.8% de taux de réussite), du domaine public/autorités (74.1%) et du domaine du travail (73.6%).
- Les taux de réussite les plus bas se manifestent tendanciellement lors de conflits de voisinage (y compris les conflits touchant la propriété par étage), qui se terminent tout de même par un accord à l'amiable dans 64.7% des cas

Question 6 Qui paie les médiations?

Nbre participants = total 329 (diffère dans les divers domaines de médiation: 30-221)

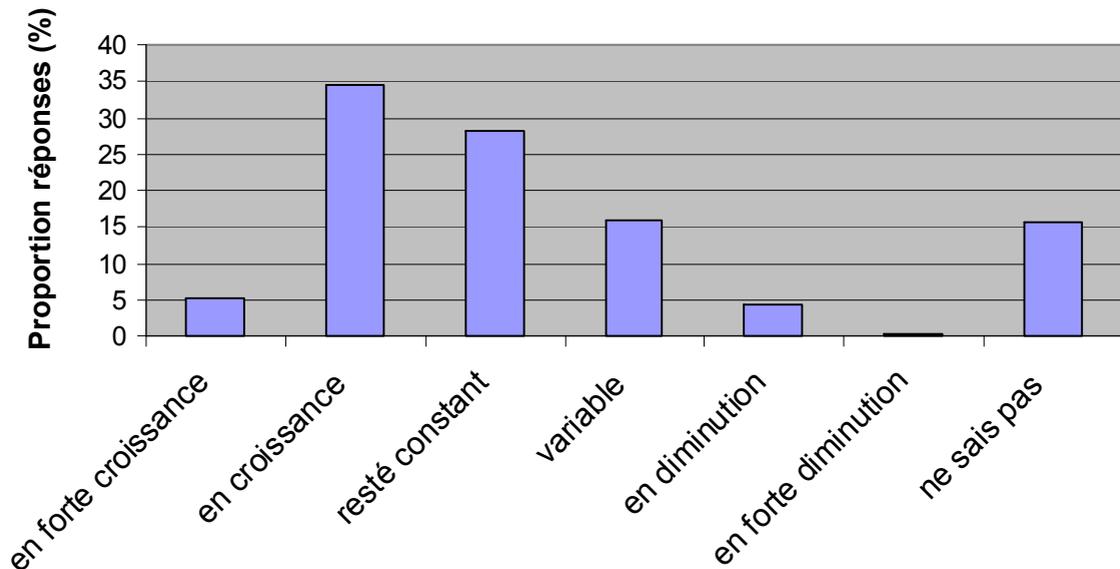


Commentaires

- La part de prise en charge des coûts de médiation reflète la diversité des mandats des médiations.
- Plus de 80% des personnes privées participant à une médiation familiale («divorce/séparation/enfants» ou «héritage/succession») paient elles-mêmes les coûts de la médiation.
- La participation des employeurs est élevée dans le cas des médiations dans le milieu du travail, de même que la participation de l'Etat dans les médiations pénales (tribunal/assistance sociale).
- La part de prise en charge par les assurances est plus grande dans les médiations de voisinage que dans les autres domaines (probablement en partie par les assurances de protection juridiques). Les assurances se chargent logiquement davantage des coûts lorsqu'elles sont parties au conflit.

Question 7 **Comment estimez-vous les tendances du marché de la médiation sur l'ensemble de la Suisse?**

Nbre participants: 329



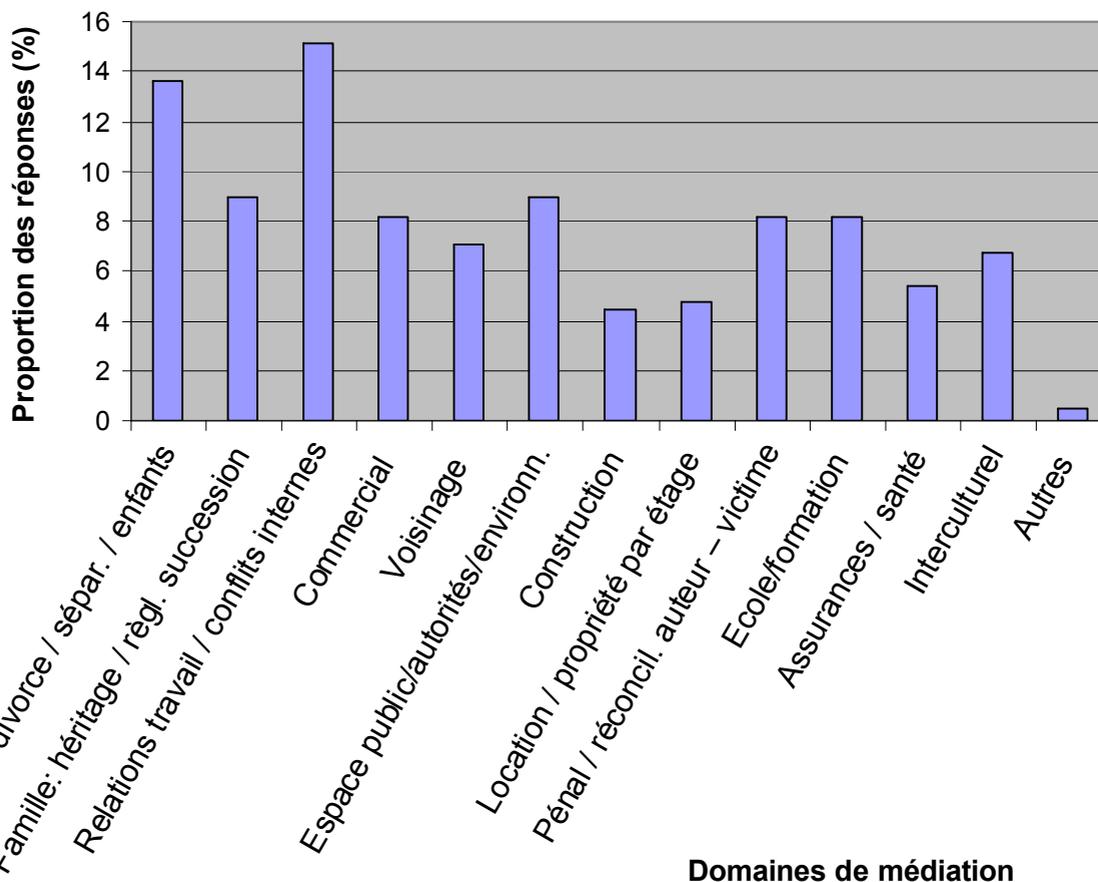
Commentaires

- Les médiateurs et médiatrices ont une vision positive du développement du marché de la médiation: un tiers d'entre eux (34.5%) pense que ce marché a augmenté durant ces trois dernières années et 5.1% pense même qu'il s'agit d'une forte augmentation. Près d'un médiateur sur trois (28.2%) estime que le marché est resté stable. 4.4% pensent que le marché a diminué ou fortement diminué.

Question 8

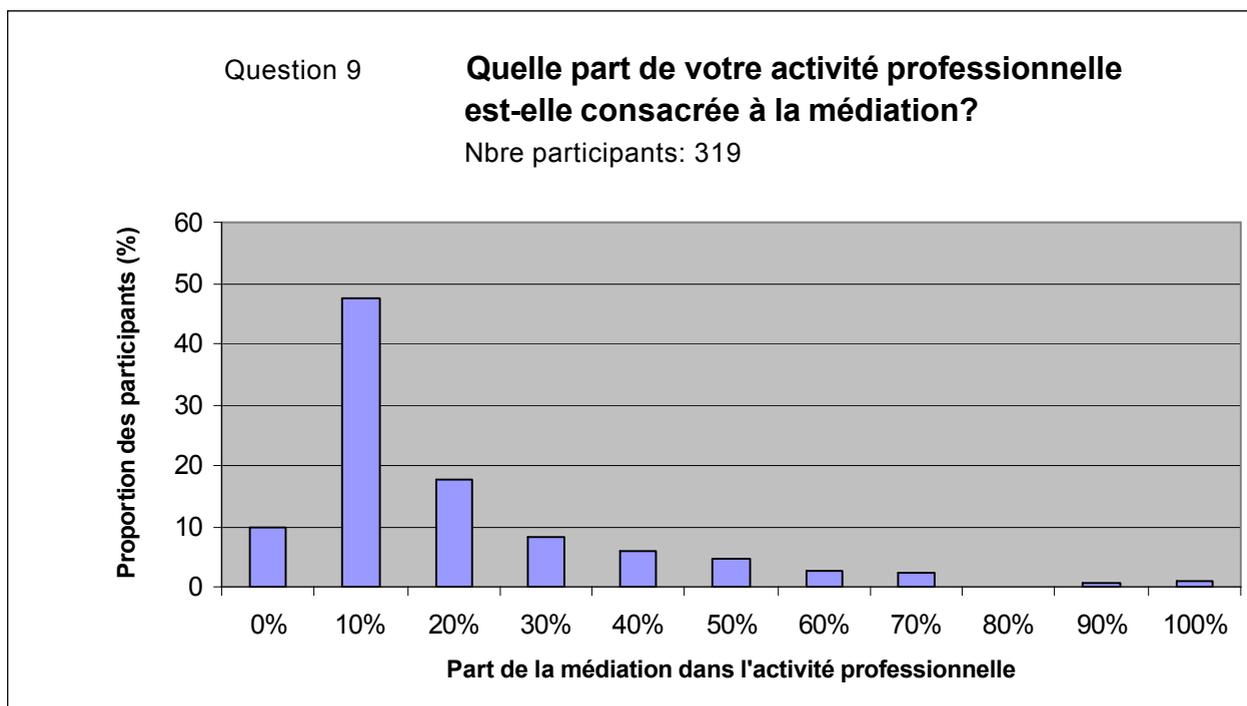
Quels sont les domaines de médiation avec le plus fort potentiel de développement?

Nbre participants: 318; Nbre réponses: 1369



Commentaires

- Les plus forts potentiels de développement sont attribués aux domaines de la famille et du travail. Ce résultat est peut-être dû en partie au fait que ces deux domaines sont ceux qui comptent le plus de médiations et que les médiateurs les évaluent positivement (cf. question 1).
- Un fort potentiel de développement est attribué à un certain nombre de domaines où le nombre de médiation n'est actuellement (encore?) pas très élevé: par exemple dans les domaines «héritage, succession», espace public, le pénal ou encore le domaine interculturel (cf. question 1).



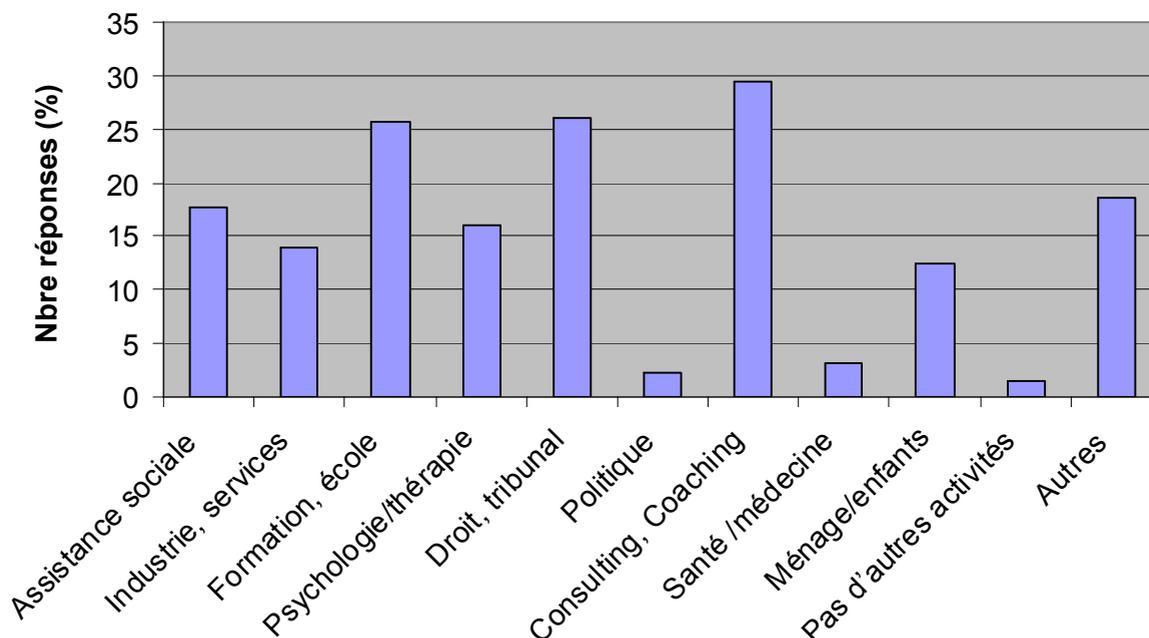
Commentaires

- Pour 11% des médiateurs, la médiation représente l'occupation professionnelle principale (50% ou plus). Pour 14.1% des médiateurs, la médiation est un domaine professionnel important (30% à 50% du temps de travail). Pour les 74.9% restant, l'occupation professionnelle se situe essentiellement dans un autre domaine que la médiation, même si ces personnes dirigent régulièrement des séances de médiation.
- La forte proportion de médiateurs qui n'exercent leur spécialité qu'à raison de 20% ou moins s'expliquent notamment par leur parcours professionnel: la grande majorité des médiateurs a été formée durant ces 10 dernières années (cf. question 25c).
- L'âge moyen des médiateurs et médiatrices (70.3% ont entre 41 et 60 ans – cf. question 25b) montre que l'entrée dans cette spécialité se fait avec une bonne expérience du monde du travail et de la vie.

Question 10

Domaine professionnel: Dans quel domaine travaillez-vous à côté de la médiation

Plusieurs réponses possibles; Nbre participants: 323



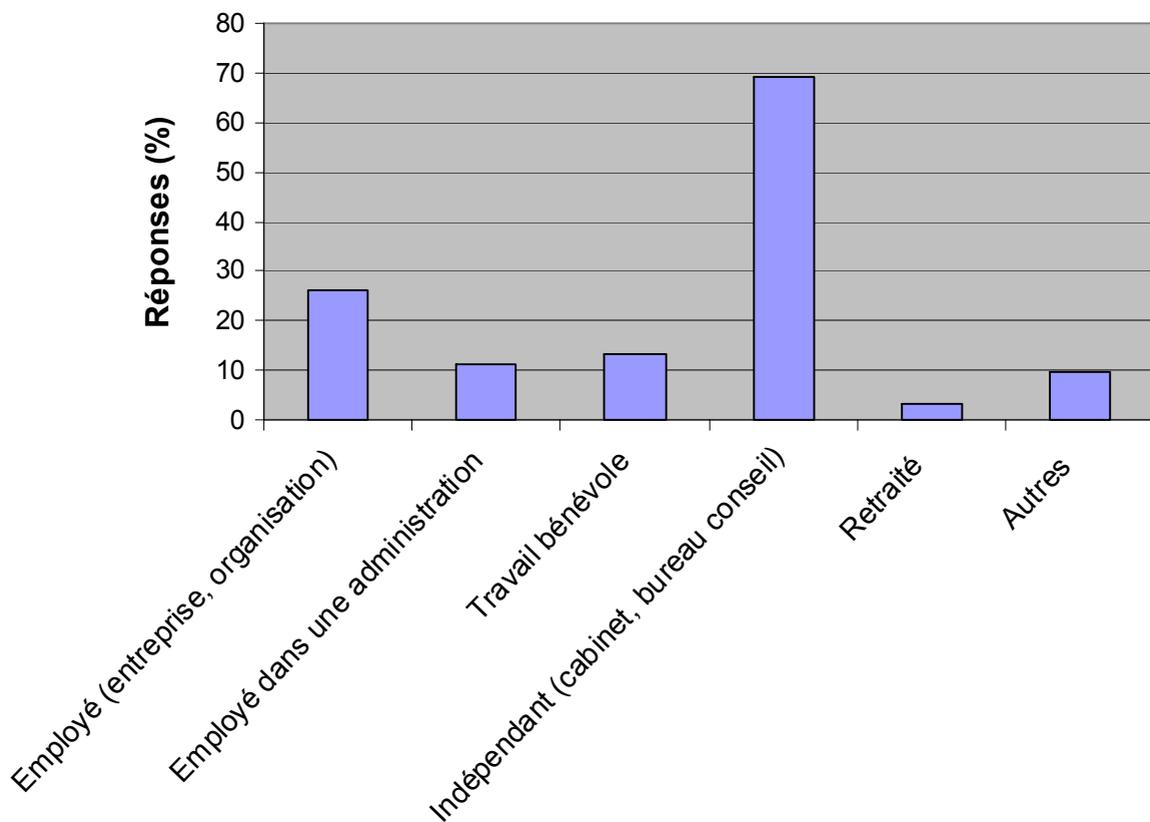
Commentaires

- Les médiateurs et médiatrices travaillent dans tous les domaines importants de la société, le plus souvent dans les domaines de l'assistance sociale, du droit, de la formation/éducation et de la psychologie.
- En moyenne, les médiateurs indiquent deux domaines professionnels en plus de l'activité de médiation.
- Les domaines formation/école, droit/tribunal et consulting/coaching sont chacun cités par 25% à 30% des participants (plusieurs réponses possibles).
- Les domaines les moins cités sont la politique (2.2%), santé/médecine (3.1%) et «seulement médiation» (1.5%). Cette dernière proportion correspond aux médiateurs qui sont occupés à 90% ou 100% dans la médiation (cf. question 9; 5 réponses).

Question 11

Où exercez-vous votre activité de médiateur/médiatrice

Plusieurs réponses possibles; Nbre réponses: 434,
Nbre participants: 327



Commentaires

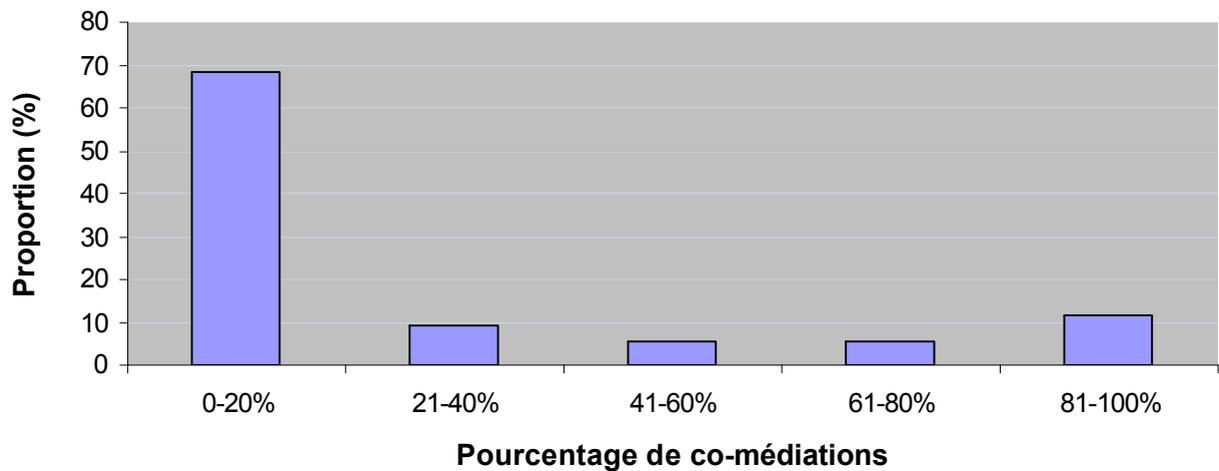
- Les deux tiers environ des médiateurs et médiatrices (67.1%) exercent la médiation dans le cadre d'un statut d'indépendant.
- Plus d'un tiers des participants (37.6%) mènent (aussi) des médiations à partir d'un statut d'employé (organisations privées et/ou administrations) et 13.1% sont des retraités.

Question 12

Quelle part de vos médiations sont-elles des co-médiations?

(68.2% des participants à l'enquête travaillent 0-20% en co-médiation)

Nbre participants: 324



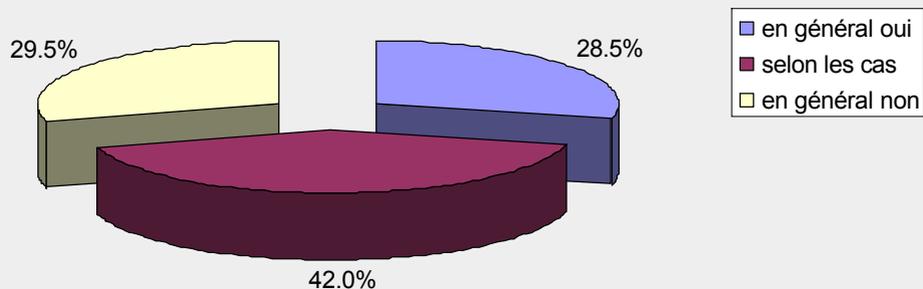
Commentaires

- Une forte majorité des participants (68.2%) ne travaillent que rarement ou jamais (0-20%) en co-médiation.
- Relativement peu de médiateurs travaillent majoritairement ou souvent (61-100%) en co-médiations (17% au total).
- Plusieurs participants font remarquer qu'ils souhaitent travailler davantage en co-médiation – à l'avantage de tous les acteurs concernés – mais que cela n'est souvent pas possible pour des questions de coût.

Question 13

Menez-vous en général des entretiens préalables avant la médiation?

Nbre participants: 312



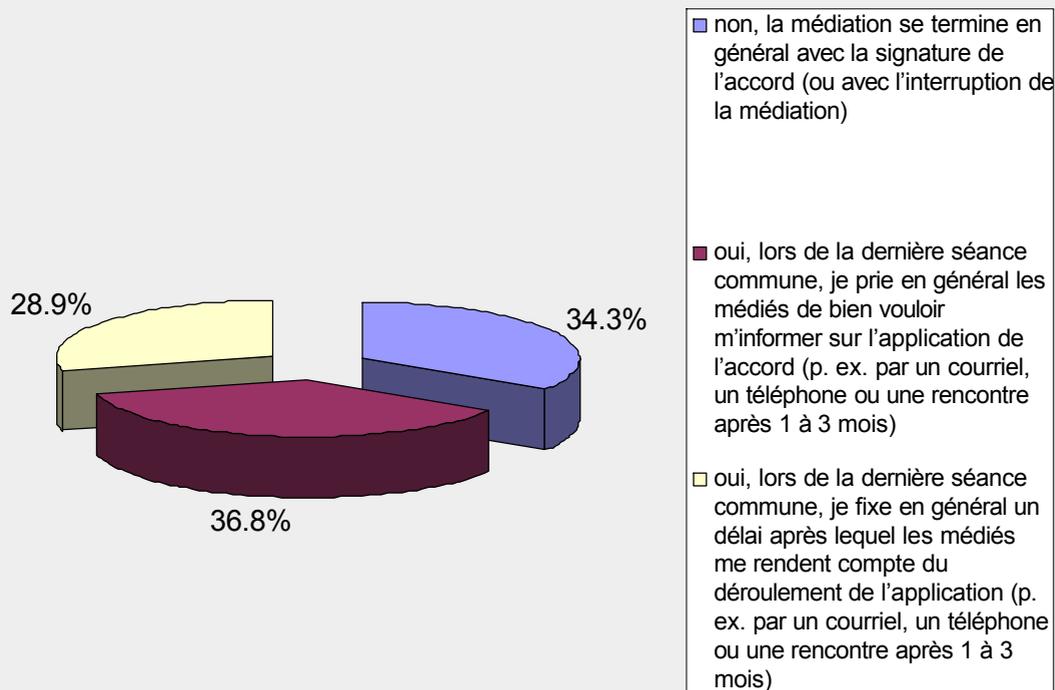
Commentaires

- Environ un tiers des personnes questionnées (28.5%) indiquent qu'elles mènent régulièrement des entretiens préalables avant la première séance commune de médiation.
- Une proportion semblable des médiateurs (29.5%) indiquent ne pas mener d'entretiens préalables.
- Les 40% restants n'indiquent pas de préférences particulières et décident au cas par cas s'ils proposent un entretien préalable aux personnes médiées.

Question 14

Gardez-vous le contact avec les personnes médiées pendant la mise en œuvre de l'accord?

Nbre participants: 314



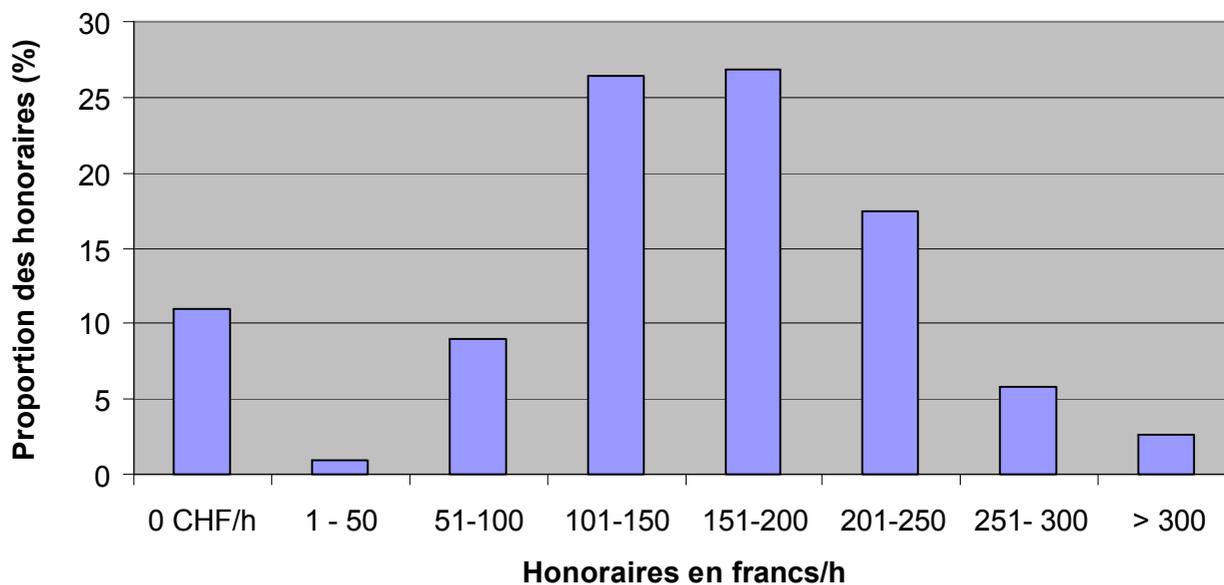
Commentaires

- La mise en œuvre de l'accord de médiation entre les personnes concernées représente souvent une phase critique (notamment en cas de changement de comportement) et révèle la solidité de l'accord.
- Plus d'un tiers des personnes questionnées (34.3%) ne gardent pas de contact avec les personnes médiées après la signature de l'accord.
- Plus d'un tiers des médiateurs (36.8%) prient les personnes médiées de leur transmettre un écho de la mise en œuvre de l'accord après quelques mois
- Un peu moins d'un tiers (28.9%) conviennent formellement d'une date afin d'évaluer la réalisation de l'accord.

Question 15

Quels sont en moyenne vos honoraires pour vos interventions en séances de médiation (CHF/h)?

Nbre participants: 310

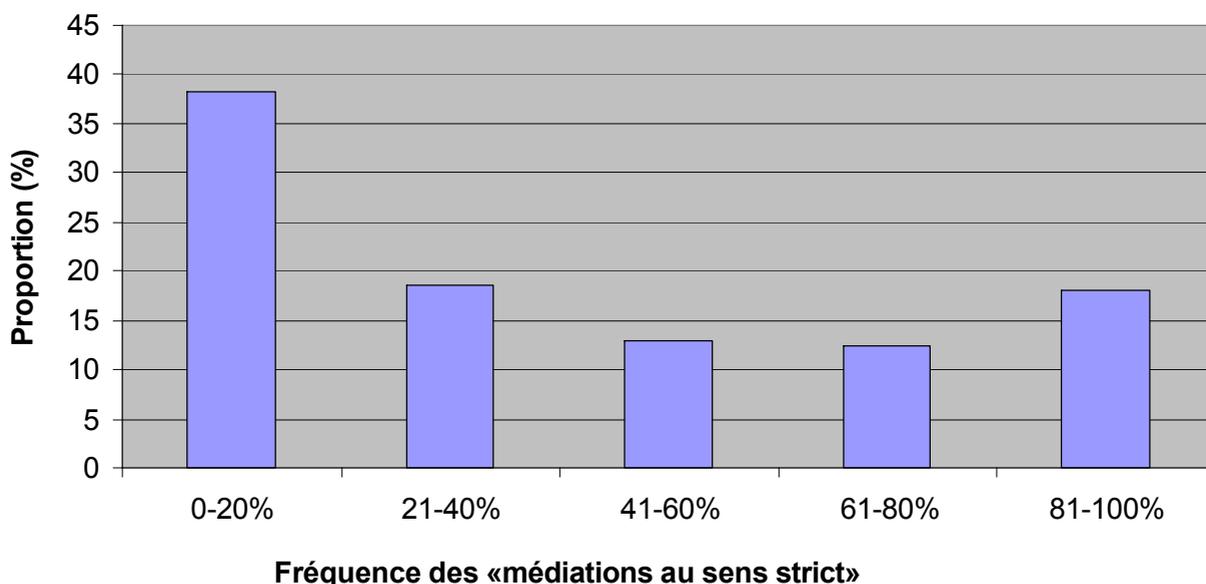


Commentaires

- Les honoraires des médiateurs et médiatrices se situent dans 70% des cas entre 100 et 250 francs l'heure, avec une moyenne générale de 169 francs l'heure (les cas où la médiation est menée gratuitement n'apparaissent pas dans la moyenne).
- Parmi les médiateurs qui offrent la médiation gratuitement, (indication «CHF 0.-»), certains sont employés et donc payés (p. ex. administration fédérale ou cantonale, tribunal, grande entreprise, etc.).

Question 16 **Quelle est la part des «médiations au sens strict»* dans vos activités de médiation?**

Nbre participants: 317



*avec mandat explicite pour mener une médiation (cf. question 1)

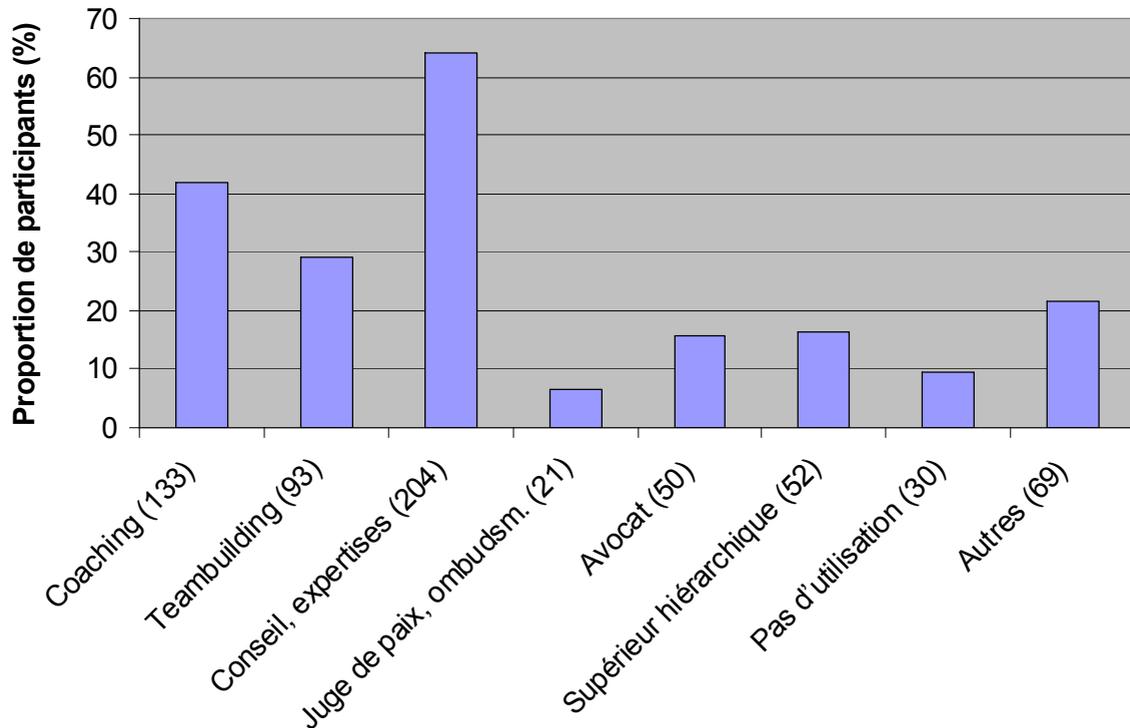
Commentaires

- Seul un participant sur cinq indique ne mener que des médiations au sens strict, c'est-à-dire avec un mandat spécifique l'engageant pour une médiation.
- Un bon tiers des participants (38.2%) ne mène que rarement ou jamais de médiations avec un mandat explicite de médiation.
- Les autres participants à l'enquête (43.8%) travaillent dans les deux situations, donc avec ou sans mandat explicite mentionnant la médiation.
- Ces résultats indiquent que de nombreuses situations de conflits sont traitées de façon professionnelle par des médiateurs avec les méthodes de la médiation sans toutefois que l'on parle explicitement de médiation.

Question 17

Dans quelles situations professionnelles utilisez-vous spécialement les méthodes de médiation?

Plusieurs réponses possibles; Nbre réponses: 652; Nbre participants: 318



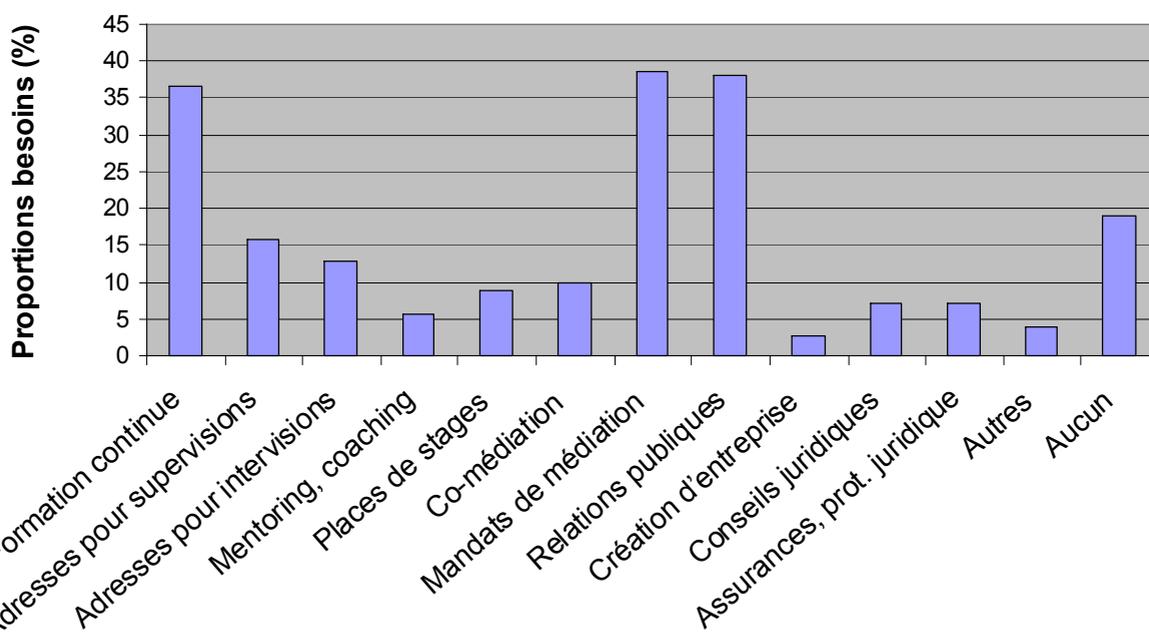
Commentaires

- La médiation est fréquemment utilisée dans le cadre du coaching (nommé par 41.8% des participants), du teambuilding (29.2%) et du conseil (64.2%).
- La forte proportion des domaines du coaching, du teambuilding et du conseil reflète la part importante des médiatrices et médiateurs qui mènent leurs médiations en tant qu'indépendants.
- Les deux domaines les plus cités sont ensuite «Responsable hiérarchique» (cité par 16.4% des participants) et «Bureau d'avocats» (15.7%).
- Sous «Autres domaines» on trouve p. ex.: conflits touchant la construction, développement d'organisation, planification participative, conciliation baux et loyers, droit du travail, toutes les situations de la vie, service social au tribunal des mineurs, classes d'écoles, chef du personnel, négociations, conduite association, tuteur, prévention de la violence, «Peace-Coaching», modération de grand groupes, intervention de crise, conseil de fondation, négociations politiques, police, tribunal.

Question 18

Dans quels domaines avez-vous besoin d'un soutien accru de la FSM?

Plusieurs réponses possibles; Nbre réponses: 627; Nbre participants: 304



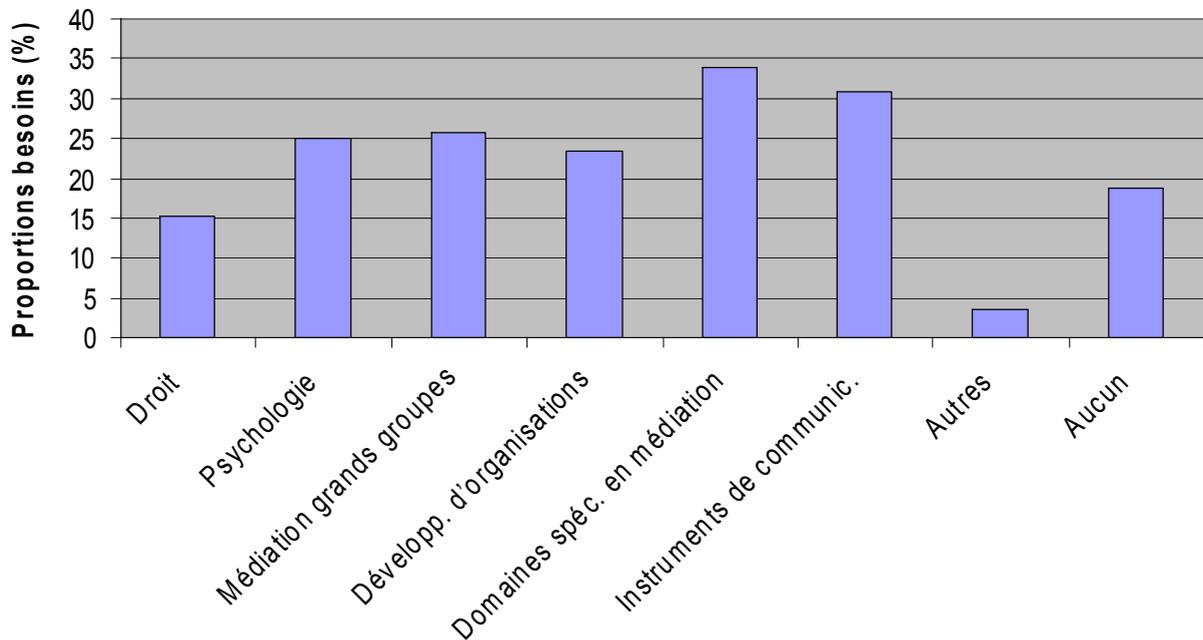
Commentaires

- Une forte proportion de médiateurs souhaitent obtenir davantage de soutien dans le secteur de la formation continue (36.5%), de la transmission de cas (38.5%) et des relations publiques (38.2%).
- Les besoins élevés concernant la transmission de cas et les relations publiques sont probablement en relation avec la grande proportion de médiateurs qui ne sont pas depuis très longtemps sur le marché du travail et qui aimeraient pouvoir mener davantage de médiations.
- Le besoin en matière de formation continue doit être analysé plus en détail: Manque-t-il des offres de formation adéquates en rapport avec les contenus, le lieu (distances) ou le prix? (voir aussi question 19)

Question 19

Dans quels domaines souhaitez-vous davantage d'offres de formation continue?

Plusieurs réponses possibles; Nbre réponses: 536, Nbre participants: 304



Commentaires

- De nombreux participants sont d'avis que l'offre de formation continue suffit (ils l'indiquent dans leurs remarques).
- Les souhaits de thèmes de formation continue s'étend sur tous les secteurs proposés
- Un bon tiers des participants à l'enquête nomme «Domaines spécialisés en médiation».
- Précisions apportées par les participants: Médiation et système social, co-médiation, utilisation des rêves, gestion des émotions en cas de conflit, échanges d'expérience, nouvelles méthodes/outils, entretiens avec des enfants, aspect interculturel, davantage d'offre en Suisse orientale, développement d'organisation, médiation scolaire, intervention en cas de violence, intervention cybermobbing, développer la créativité en médiation (dans la recherche de solution), médiation en groupe, médiation dans les organisations.

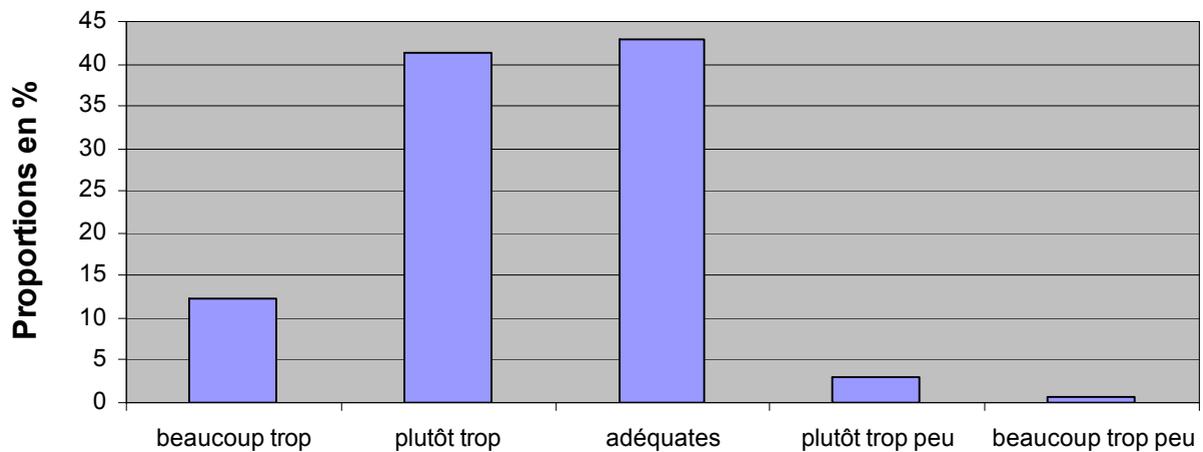
Citations:

- L'offre de formation continue par les associations est déjà plus que suffisante
- Plus je connais de domaine et plus je peux offrir mes services.
- L'offre est suffisante (aussi en rapport avec le nombre de médiations, qui ne permet pas à la majorité des médiateurs et médiatrices de vivre de la médiation).

Question 20

**Durée de la formation continue obligatoire des médiateurs:
100 h de formation continue sur trois ans sont pour moi...**

Nbre participants: 320



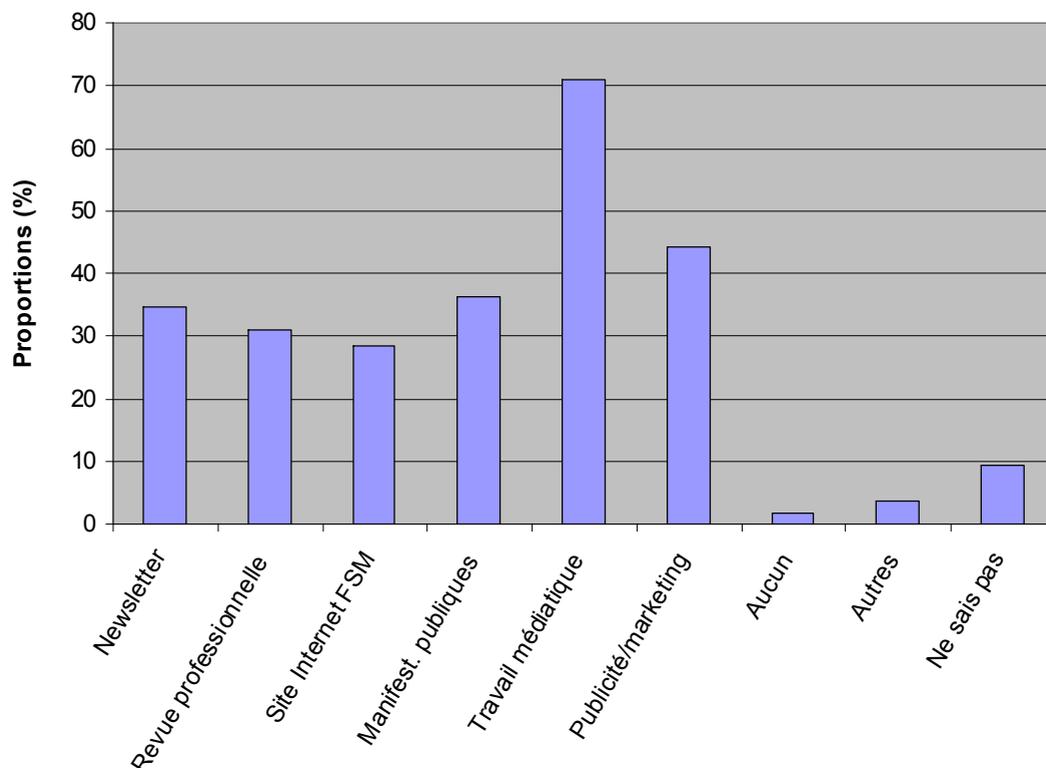
Commentaires

- Pour une majorité des participants (53.5%), la durée de formation obligatoire est «plutôt trop» ou «beaucoup trop» élevée. Elle est adéquate pour 42.8% et une faible minorité (3.7%) répond «plutôt trop peu» ou «trop peu».
- 123 médiateurs et médiatrices ont fait des propositions. Une grande majorité d'entre eux souhaitent un nombre d'heures compris entre 40 et 80 heures (surtout entre 50 et 70) réparties sur trois ans.
- Le comité FSM a procédé courant 2009 à une évaluation de la durée de la formation continue et décidé en octobre de réduire le nombre d'heures obligatoire de 100 à 60 heures sur trois ans. La FSM est ainsi arrivé à un résultat identique à la moyenne des propositions dans le cadre de l'enquête.

Question 21

Dans quels domaines des relations publiques souhaitez-vous que la FSM soit plus active?

Plusieurs réponses possibles; Nbre réponses: 716; Nbre participants: 317



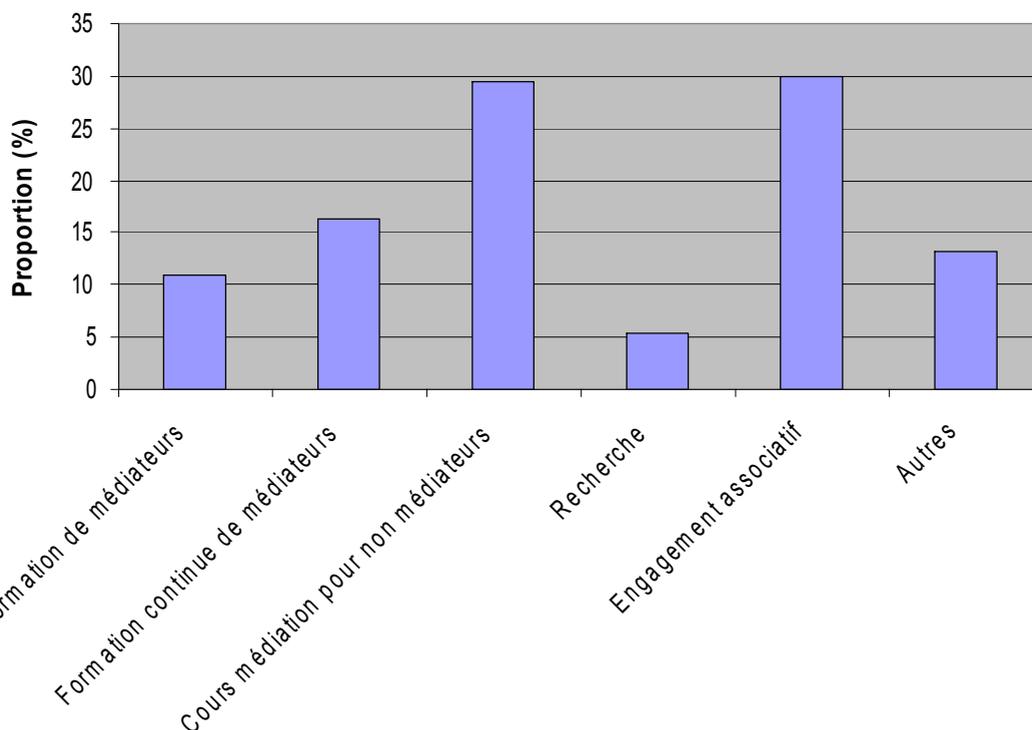
Commentaires

- C'est la proposition de renforcer le travail médiatique qui rencontre la plus grande adhésion (indiqué par 70.9% des participants).
- Les cinq autres secteurs (Newsletter, revue spécialisée, site Internet, manifestations et marketing) sont cités fréquemment par 30% à 40% des participants.
- On peut supposer que le travail médiatique est considéré comme une bonne stratégie pour augmenter le nombre de médiations dans le pays (voir aussi question 18).

Question 22

Exercez-vous d'autres activités dans le domaine de la médiation?

Plusieurs réponses possibles; Nbre participants: 320*



Commentaires

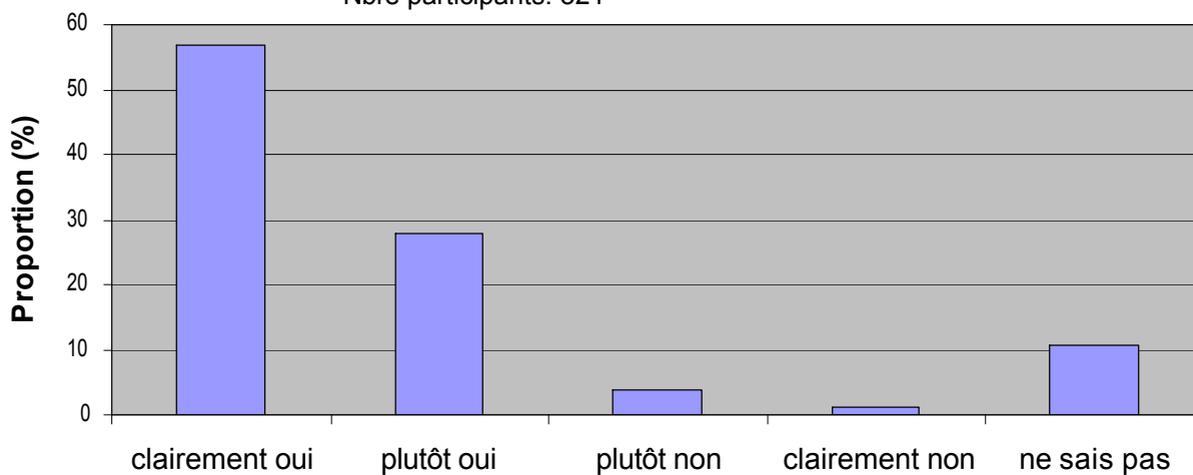
- Une proportion remarquable de médiateurs (29.4%) donnent des cours à des non médiateurs et exercent une activité dans une association (30.0%).
- Au total 27.2% des participants sont actifs dans la formation et la formation continue des médiateurs.
- Les activités de recherche ne sont pas encore très développées et n'occupent que 5% des participants à l'enquête (17 réponses).

**Remarque technique:*

Comme dans le questionnaire une rubrique «aucune» manquait, ce sont «seulement» 196 personnes qui ont répondu à cette question. Afin de garantir la comparabilité des résultats, nous avons adopté un nombre de participants de 320 (moyenne).

Question 23 **Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante:**
«Les associations membres de la FSM devraient coordonner leur travail en Suisse»

Nbre participants: 321

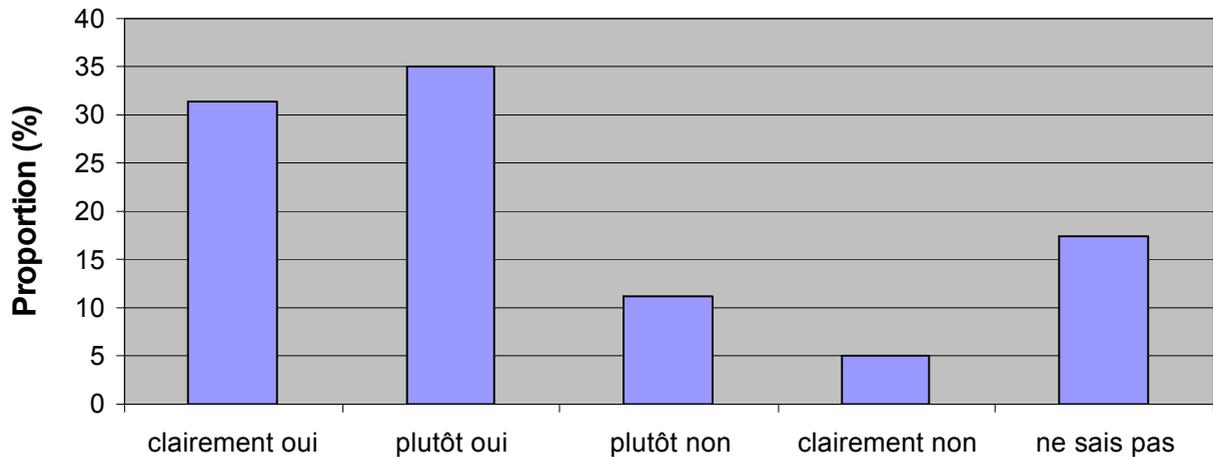


Commentaires

- Une forte majorité de participants (84.4%) répond « clairement oui » ou « plutôt oui » à une coordination accrue entre les associations de médiation en Suisse; une faible proportion 4.9% répond «plutôt non» ou «clairement non».
- 10.6% ont coché «ne sais pas».

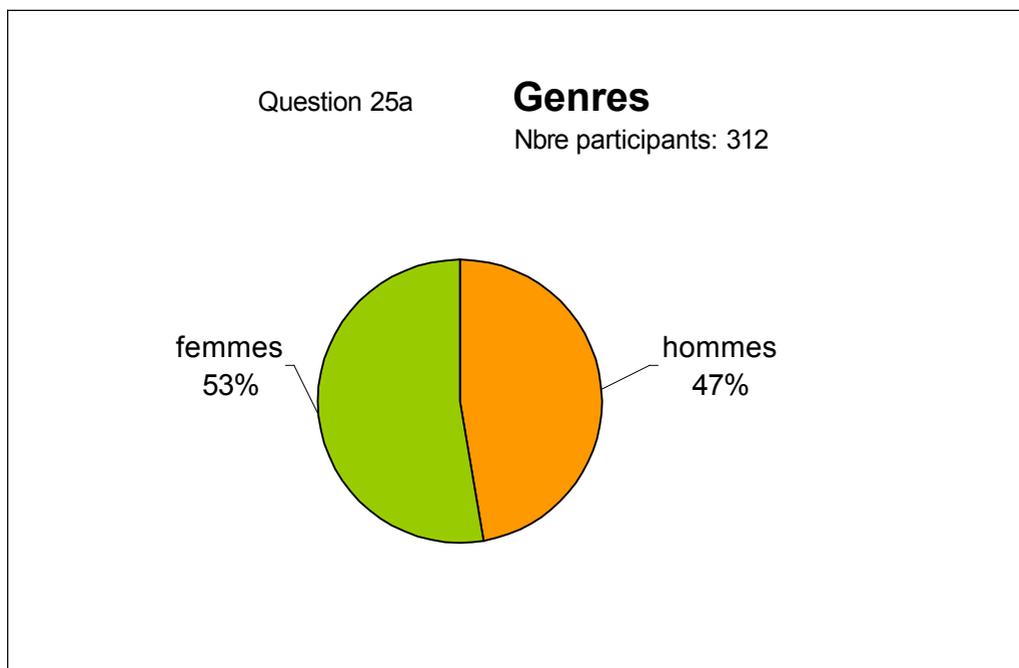
Question 24 **Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante:
Les associations de la FSM devraient à moyen
terme offrir leurs prestations sous le seul label FSM**

Nbre participants: 322



Commentaires

- Une proportion de 66.5% de participants approuvent l'idée d'une modification structurelle plus marquée débouchant sur une fusion des associations au sein de la FSM (clairement oui = 31.4%, plutôt oui = 35.1%); une proportion de 16.1% est opposée à cette idée («clairement non» et «plutôt non»).
- 17.4% ont coché «ne sais pas»



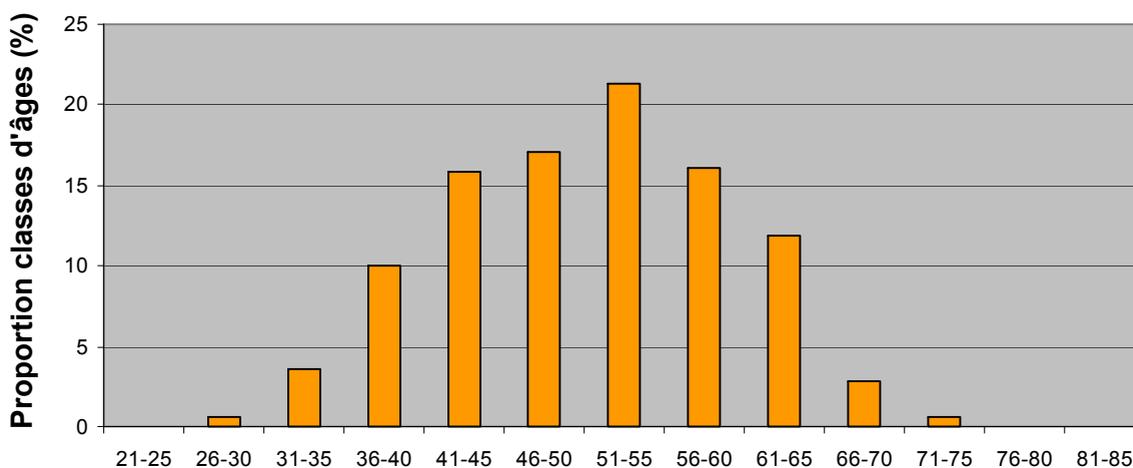
Commentaires

- La proportion des genres parmi les personnes ayant participé à l'enquête est comparable (53% de femmes et 47% d'hommes).

Question 25b

Structure d'âge des médiateurs et médiatrices

Nbre participants: 310



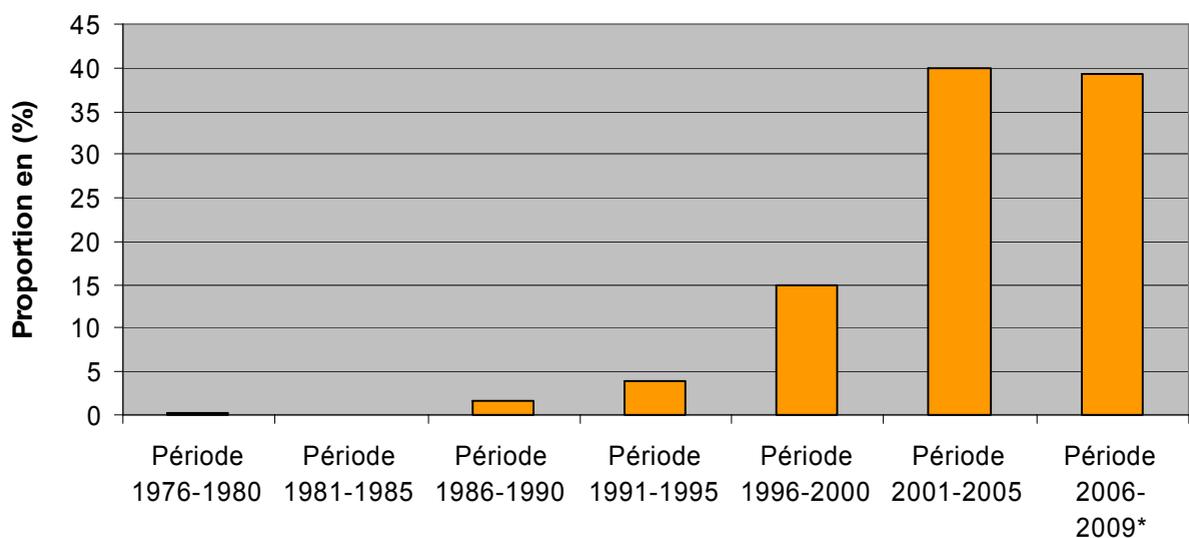
Commentaires

- Le graphique illustre la structure d'âges des participants à l'enquête. Le groupe principal (21.3%) est celui de la catégorie «51-56 ans». L'âge moyen est de 50.8 ans.
- 4.1% des participants ont 35 ans ou moins; 3.5% des participants ont 66 ans ou plus.
- Le graphique montre ainsi que les médiateurs et médiatrices sont en majorité des personnes disposant d'une certaine expérience personnelle et professionnelle.

Question 25c

Année du diplôme en médiation

Nbre participants: 303



*Période limitée à 3.5 ans

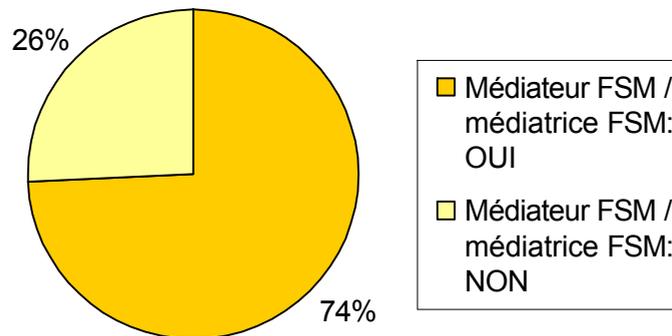
Commentaires

- Une forte proportion de médiateurs et médiatrices (79.2%) a suivi sa formation en médiation durant ces dix dernières années: entre 2001 et 2005 (39.9%) et entre 2006 et 2009 (39.3%).
- On peut admettre qu'à l'avenir, un nombre croissant de médiateurs et médiatrices bien formés seront disponibles et qu'ils pourront faire face à une demande beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

Question 25d

Proportion des participants à l'enquête bénéficiant de la reconnaissance FSM

Nbre participants: 298



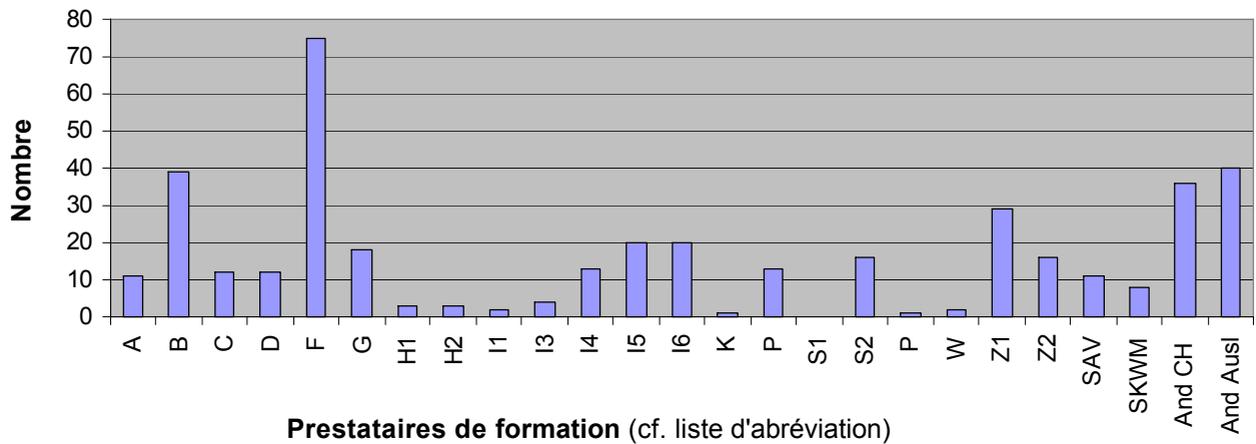
Commentaires

- Des quelque 400 médiateurs et médiatrices bénéficiant de la reconnaissance FSM, 221 ont pris part à l'enquête (55%). Le nombre des médiateurs ne disposant pas de label FSM a été plus faible, mais quand même important (77 participants)-
- La Fédération suisse des avocats n'a pas pu participer à cette première enquête pour des raisons organisationnelle: la collaboration est en préparation pour la prochaine enquête (env. 300 avocats et avocates ont suivi une formation en médiation reconnue par la FSA).

Question 26

Auprès de quel prestataire de formation avez-vous suivi votre formation en médiation?

Plusieurs réponses possibles; Nbre participants: 262



- A AFM Ausbildungsforum für Familienmediation
- B Berner Fachhochschule, Kompetenzzentrum Mediation und Konfliktmanagement
- C CEFOC
- D DEZA, in Kooperation mit inmedio Berlin/Frankfurt
- F Fachhochschule Nordwestschweiz, Hochschule für Wirtschaft
- G Groupement Pro Médiation GPM
- H1 Hochschule für Technik, Wirtschaft und soziale Arbeit St.Gallen
- H2 Hochschule Luzern - Wirtschaft
- I1 Institut für Integrative Konfliktbearbeitung und Friedensentwicklung Schweiz (IICP)
- I3 Institut für Kommunikationsforschung IKF
- I4 Institut für Rechtswissenschaft und Rechtspraxis der Universität St. Gallen
- I5 Institut für systemische Entwicklung und Fortbildung IEF
- I6 Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB)
- K Konstanzer Schule für Mediation
- P Ausbildungsinstitut perspectiva
- S1 Schule und Weiterbildung Schweiz
- S2 Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana SUPSI
- P Private Universität im Fürstentum Liechtenstein
- W WIFI Wirtschaftsförderungsinstitut der Wirtschaftskammer Vorarlberg
- Z1 zak zentrum für agogik GmbH
- Z2 ZHAW, Zürcher Fachhochschule für Angew. Wissenschaften, Departement Soz. Arbeit
- SAV SAV-Ausbildung
- SKWM SKWM-Ausbildung
- And CH Andere Anbieter CH
- And Ausl Andere Anbieter Ausland

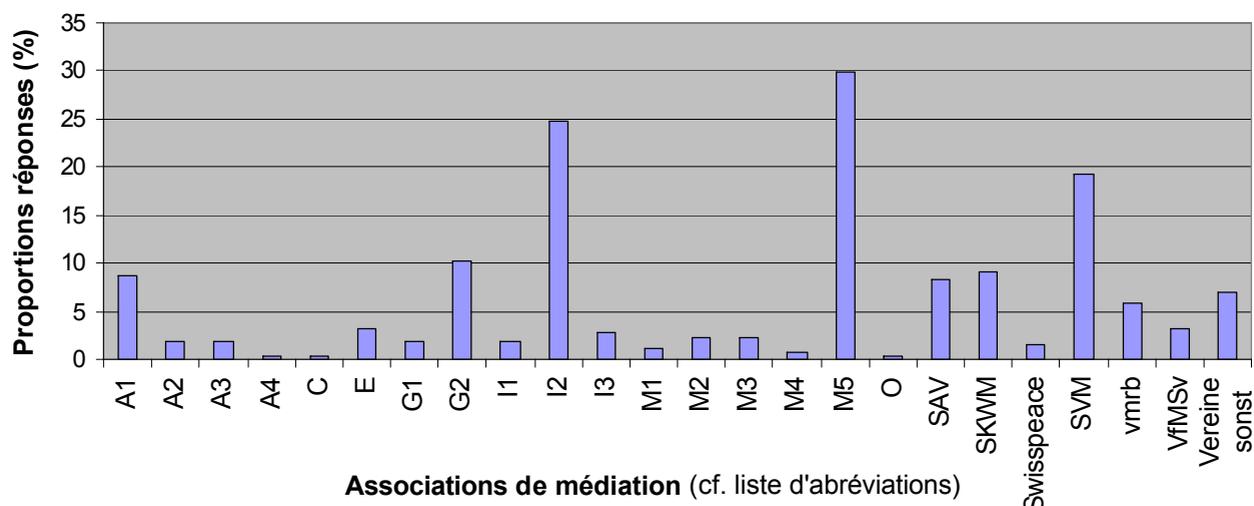
Commentaires

- Le paysage de la formation en médiation est extrêmement diversifié.
- En plus des 23 institutions citées sur le formulaire d'enquête, les participants ont mentionné 30 autres organismes de formation en médiation en Suisse ou à l'étranger (p. ex. SGO-Schweiz, Trigon, Chr. Thomann, inmedio-Berlin).
- Le nombre élevé de diplômés issus de la Fachhochschule Nordwestschweiz, Hochschule für Wirtschaft (HES – Haute école d'économie à Aarau) est dû en partie à une publicité efficace en faveur de l'enquête par le membre FSM «Mediationsforum», qui réunit les anciens diplômés de cette école.

Question 27

Membres d'une association de médiation

Nbre participants: 255, Nbre réponses: 380



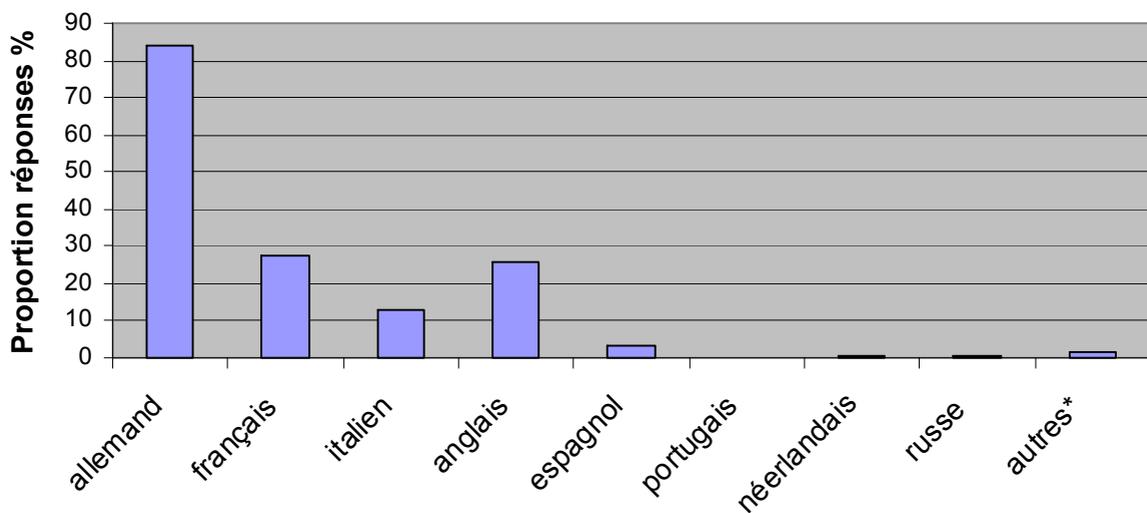
A1	Associazione Ticinese per la Mediazione (ATME)
A2	Association valaisanne de médiation
A3	ASMed GE
A4	ASMed VD
C	Croix-Rouge suisse - Schweiz. Rotes Kreuz CRS SRK
E	Europäischer Berufsverband für eigenständige Mediation (EBEM)
G1	GEMME
G2	Groupement Pro Médiation GPM
I1	Institut für Integrative Konfliktbearbeitung und Friedensentwicklung Schweiz (IICP)
I2	Institut für Mediation, IfM
I3	Internationale Vereinigung für Konfliktmanagement und Mediation IVKM
M1	Maison fribourgeoise de la médiation
M2	Maison genevoise de la médiation
M3	Médiane
M4	MédiationS
M5	Mediationsforum
O	Option Médiation
SAV	Schweiz. Anwaltverband Fédération suisse des avocats SAV FSA
SKWM	SKWM
Swisspeace	Swisspeace
SVM	Schweiz. Verein für Mediation Assoc. suisse pour la médiation SVM ASM
vmrb	Verein Mediation Region Basel
VfMSv	Verein für Mediation im Strafverfahren

Commentaires

- 255 participants à l'enquête ont déclaré être membre d'une ou de plusieurs associations (en moyenne, ils sont membres de 1.5 associations de médiation)

Question 28 **En quelles langues menez-vous des médiations?**

Plus. réponses possibles; Nbre réponses: 504; Nbre partic.321

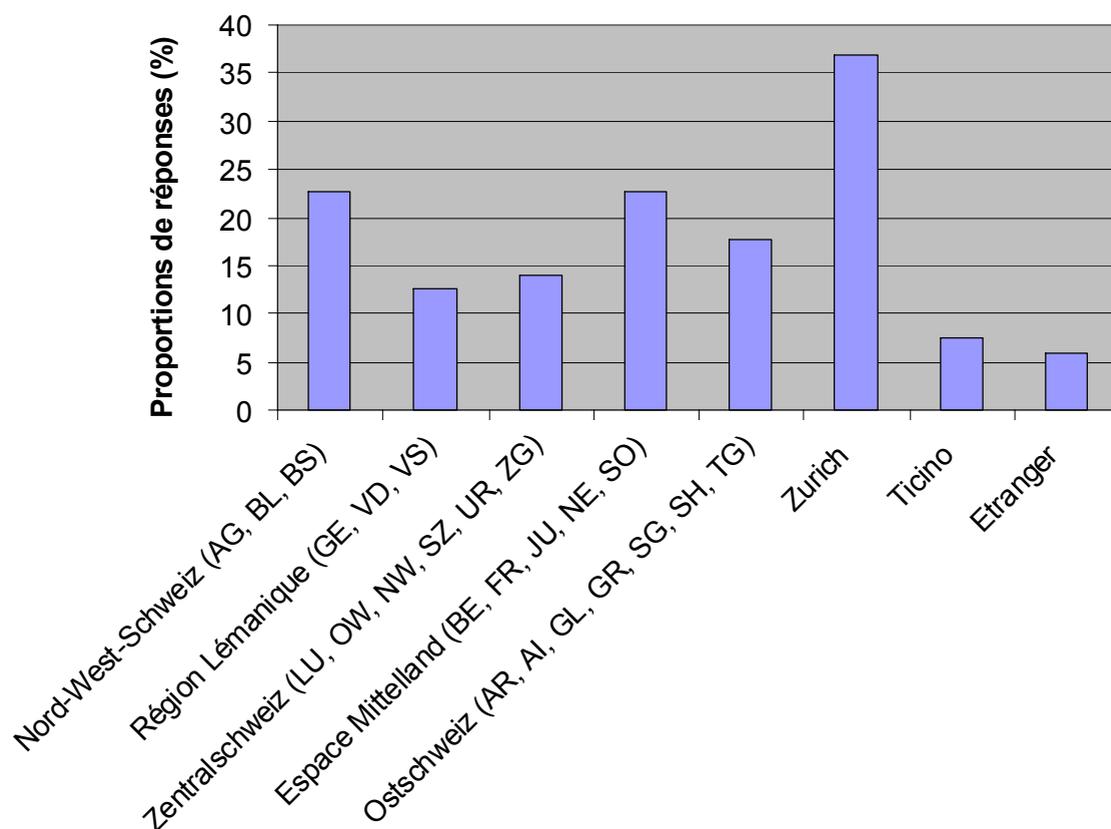


Commentaires

- 84.1% des participants offrent de mener des médiations en allemand, 27.7% en français et 13.1 en italien.
- 25.1% des participants offrent de mener des médiations en anglais (proportion égale en Suisse romande et alémanique)
- A part l'espagnol, indiqué par 3.4% des participants, d'autres langues sont rarement mentionnées (entre 0 et 2 indications pour portugais, hollandais, russe, rhéto-roman, indonésien, tchèque, bulgare).
- En Suisse alémanique (réponse sur formulaire en allemand), 17% des participants offre de mener des médiations aussi en français.
- En Suisse romande et italienne (réponse sur formulaire en français), 15% offrent de mener des médiations aussi en allemand.

Question 29 **Dans quelle région menez-vous des médiations?**

Plusieurs rép. possibles; Nbre participants: 323; Nbre réponses: 451



Commentaires

- 36.8% des médiateurs ayant participé à l'enquête indiquent travailler (aussi) dans la région « Zurich » (plusieurs réponses possibles).
- Les autres grandes régions suisses sont mentionnées dans des proportions variant entre 13% et 22%.
- La région «Tessin» et «à l'étranger» sont mentionnées chacune dans environ 7% des cas.

Contact:

Fédération suisse de médiation FSM

Martin Zwahlen, Chargé d'affaires

Schwarztorstrasse 56

3000 Berne 14

Tél.: 031 / 318 58 17, Fax: 031 / 318 58 16

admin@infomediation.ch

24.10.2009